



Écrire l'histoire

Projet national

TABLE DES MATIÈRES

POUR UN QUÉBEC À LA HAUTEUR DE NOS ASPIRATIONS	4
1. VERS NOTRE INDÉPENDANCE NATIONALE : CONVIER LES QUÉBÉCOIS À CHOISIR LE PAYS DU QUÉBEC	5
1.1 L'HEURE EST AU BILAN DU FÉDÉRALISME	6
2. CONSTRUIRE UN NOUVEAU PAYS, ENSEMBLE, DE NATION À NATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES	8
3. NOTRE IDENTITÉ COLLECTIVE : UNE LANGUE FRANÇAISE VIVANTE ET UNE CULTURE RAYONNANTE	11
3.1 PROTÉGER NOTRE LANGUE	11
3.2 VIVRE NOTRE CULTURE, DÉVELOPPER NOS ARTS ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE	14
4. LA CONFIANCE DU PEUPLE QUÉBÉCOIS, LA CLÉ POUR RELANCER NOTRE DÉMOCRATIE	18
4.1 DÉCENTRALISER LES POUVOIR DÉCISIONNELS	18
4.2 DÉVELOPPER LA CONFIANCE DES INDIVIDUS ENVERS NOS INSTITUTIONS	20
4.3 PROTÉGER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AU QUÉBEC	21
4.4 RÉGULER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DU BIEN COMMUN	22
4.5 UN QUÉBEC INDÉPENDANT : MAÎTRISER NOTRE AVENIR TECHNOLOGIQUE	23
5. RÉPONDRE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA CRISE CLIMATIQUE	26
5.1 POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA CRISE CLIMATIQUE	26
5.2 DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ALIMENTAIRE AU MOYEN D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES	34
5.3 RENDRE ACCESSIBLE NOTRE TERRITOIRE	37
5.4 PROMOUVOIR NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	39

6. UN QUÉBEC BIENVEILLANT :	
L'ÉTAT QUÉBÉCOIS, PROTECTEUR DU TISSU SOCIAL.....	43
6.1 PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE	44
6.1.1 POUR DES QUÉBÉCOIS PLUS EN SANTÉ	44
6.1.2 POUR DES SOINS DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS	49
6.1.3 POUR PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS	53
6.1.4 LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS	54
6.1.5 POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	55
6.2 POUR UN SYSTÈME D'ÉDUCATION À LA FOIS ÉMÉRITE ET HUMAIN	57
6.2.1 GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DE SES TOUT-PETITS	57
6.2.2 L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE, L'ENFANT AU CŒUR DE LA RÉFLEXION	61
6.3 ACCÈS ET EXCELLENCE EN ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	68
6.4 POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE	70
6.5 POUR UN QUÉBEC QUI GARANTIT LA SÉCURITÉ DE SES CITOYENS	78
6.6 POUR UN MODÈLE D'IMMIGRATION BÉNÉFIQUE À TOUS	80
6.6.1 POUR UNE CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE RASSEMBLEUSE	82
7. UN QUÉBEC QUI PREND SA PLACE DANS LE MONDE.....	85
7.1 INTERAGIR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	85
7.2 NÉGOCIER DES ENTENTES ÉCONOMIQUES À L'IMAGE DU QUÉBEC	88
7.3 ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DU QUÉBEC À L'INTERNATIONAL	89

POUR UN QUÉBEC À LA HAUTEUR DE NOS ASPIRATIONS

L'indépendance du Québec est un projet démocratique fondé sur des valeurs de liberté, d'équité et de justice. Enraciné dans l'histoire du peuple québécois et tourné vers l'avenir, ce projet national vise à relever les défis sociaux, environnementaux, culturels, diplomatiques et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Le statu quo actuel et la tutelle du régime fédéral canadien perpétuent des impasses aux conséquences de plus en plus dommageables pour la nation québécoise. L'État du Québec doit assumer tous les pouvoirs et toutes les responsabilités indispensables au plein épanouissement de la société québécoise et de chacun de ses citoyens. Sans indépendance, l'avenir du français est compromis, menacé d'être réduit à devenir celui d'une minorité folklorique.

L'indépendance du Québec est le seul moyen pour le peuple québécois d'être reconnu et d'exister pleinement comme tout peuple normal d'un État-nation. C'est notre chance d'obtenir une voix audible sur la scène internationale, de prendre la place qui nous revient, d'exister à part entière et d'influencer positivement le cours de l'histoire.

Elle nous permettra également d'aborder sérieusement les enjeux qui entravent notre liberté d'action. Nous pourrons ainsi prendre des décisions conforme à notre vision du monde, selon nos intérêts et en être entièrement responsables.

Ensemble, avec fierté et audace, engageons-nous dans ce projet historique pour un Québec libre et souverain, à la hauteur de nos aspirations.



1. VERS NOTRE INDÉPENDANCE NATIONALE : CONVIER LES QUÉBÉCOIS À CHOISIR LE PAYS DU QUÉBEC

Lors des référendums de 1980 et 1995, la peur a joué un rôle significatif dans l'argumentaire du camp du Non. Peur d'un effondrement économique, peur de perdre nos pensions, peur de l'isolement, peur de l'issue des négociations avec le Canada.

Pourtant, le projet d'indépendance du Québec est un projet de prospérité et de progrès. Ce projet d'indépendance repose sur l'autodétermination des peuples, principe reconnu à tous les peuples. Il vise à améliorer le quotidien des gens et à bâtir un pays à l'image des Québécoises et des Québécois. C'est un projet fondamentalement libérateur, un projet d'émancipation, fondé sur l'espoir et la confiance de pouvoir bâtir une société qui soit réellement à notre image. Le Québec possède tous les atouts pour devenir un pays indépendant, il est prêt à joindre sa voix au concert des nations. Ensemble, nous pouvons dissiper les craintes infondées et construire un avenir prometteur pour le Québec.

C'est dans cette optique que plusieurs experts et militants se sont affairés et s'affairent encore à élaborer un ouvrage visant à répondre aux principales interrogations soulevées par la démarche d'accession du Québec à l'indépendance. Le Livre bleu sur l'indépendance du Québec est une demande des militants réunis lors du congrès de 2023. De nombreux axes, notamment les institutions politiques du pays du Québec, l'armée, les relations internationales, la monnaie, les relations avec les Premières Nations, les Inuit et plusieurs autres sont examinés et des réponses sont fournies afin de confirmer le pragmatisme et la nécessité du projet d'indépendance. Ce document a pour objectif d'informer, d'expliquer, de rassembler et de tracer les contours du futur pays du Québec.

1.1 L'HEURE EST AU BILAN DU FÉDÉRALISME

Vingt-cinq ans après la tenue du dernier référendum, la situation du Québec se détériore.

Le Québec doit composer avec une société canadienne qui s'éloigne toujours plus de ses intérêts économiques, environnementaux, linguistiques, diplomatiques et culturels. Ce régime canadien repose sur un modèle économique extractiviste allant à l'encontre de la transition énergétique, un refus de considérer la protection de la langue française avec le sérieux requis, une politique d'immigration débridée et un modèle d'intégration multiculturaliste imposé. Il effectue sans relâche de l'ingérence dans nos champs de compétences. Plus que jamais, cette réalité politique ne nous permet pas d'envisager le Canada comme un pays dans lequel le peuple québécois pourra s'émanciper, s'épanouir, rayonner et assurer sa pérennité. Le pays dans lequel le peuple québécois pourra exister à part entière, ce sera le sien, le Québec.

Une consultation populaire sur notre avenir

C'est sur la base de ce sombre bilan de notre appartenance au Canada que s'ouvre un nouveau cycle politique, visant à faire aboutir un projet légitime et nécessaire pour assurer notre prospérité. La question de l'indépendance du peuple québécois a transcendé les différentes époques de notre histoire. Jusqu'à maintenant, toutes ces générations qui ont porté notre idéal national ont réussi à le faire avancer, sans toutefois l'achever complètement. Un gouvernement du Parti Québécois portera ce projet de manière active, limpide et assumée. C'est pourquoi, dès un premier mandat au pouvoir, le Parti Québécois entend consulter les Québécois sur l'avenir politique de la nation, par le biais d'un processus démocratique. C'est simple et sans ambiguïté.



Le Parti Québécois aspire à :

- Intervenir dans tous les domaines et champs de compétences nécessaires pour assurer son épanouissement et la réalisation de ses objectifs.
- Utiliser les moyens financiers de l'État afin de préparer adéquatement le Québec à l'indépendance.
- Actualiser les travaux de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec au sujet des interventions fédérales en matière d'aménagement du territoire, afin d'en documenter les conséquences.
- Nommer un ministre d'État chargé de coordonner l'ensemble des activités ministérielles liées à la préparation de l'indépendance.
- Mettre en place une stratégie visant à encourager le déploiement du drapeau du Québec dans l'espace public par tous les citoyens et lors d'événements significatifs afin de promouvoir la fierté nationale.
- Instituer au moment opportun une commission sur l'indépendance du Québec, qui répondrait aux questions relatives à la souveraineté soumises par le gouvernement.
- Renforcer l'appui à l'indépendance du Québec en amont d'un référendum, en mobilisant les citoyens grâce à la collaboration et à l'engagement de toutes les forces indépendantistes, afin de faire du Québec un pays.
- Mettre en place pour la tenue de la prochaine consultation populaire, des mécanismes de surveillance plus robustes et étendus sur l'identité, l'adresse de résidence principale de l'électeur avec une carte d'électeur obligatoire ainsi que sur les dépenses électorales avant et pendant la campagne officielle. S'assurer de la venue d'observateurs internationaux durant la campagne.

2. CONSTRUIRE UN NOUVEAU PAYS, ENSEMBLE, DE NATION À NATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le projet d'indépendance est fondé sur le droit à l'autodétermination des peuples et nous partageons avec les Premières Nations et les Inuit la même volonté de nous gouverner en fonction de nos besoins, de nos intérêts et de nos priorités. Nous voulons établir un partenariat avec les Autochtones reposant sur des bases égalitaires et non pas coloniales. Nous devons bâtir la confiance entre nos peuples et ainsi poser les assises de notre nouveau pays en tout respect avec la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones. C'est pourquoi, nous nous engageons à poser des gestes significatifs pour traduire notre volonté d'entretenir des relations de nation à nation avec les peuples autochtones.

Ensemble, nous pouvons écrire une page d'histoire en devenant le premier pays au monde à faire son indépendance en partenariat avec les Autochtones. Ensemble, nous serons plus forts, nous pourrons co-construire une société meilleure, plus égalitaire et plus juste. Et nous aspirons à aller au-delà de la simple cohabitation. Nous voulons apprendre à mieux nous connaître, créer des occasions de rapprochement entre les membres de nos communautés, à découvrir et à apprécier nos cultures pour ainsi tendre vers un vivre-ensemble caractérisé par des relations respectueuses, harmonieuses et mutuellement enrichissantes.



Le Parti Québécois aspire à :

- Entériner et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones et en faire le cadre fondateur de nos relations de nation à nation.
- Établir avec les Premières Nations et les Inuit, un nouveau rapport politique, fondé sur l'égalité, la reconnaissance mutuelle et le respect des droits de chaque nation.
- Mettre en place un forum parlementaire permanent, encadrant les débats soulevés par les différents représentants et représentantes des Premières Nations et des Inuit pour faire avancer les priorités.
- Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations et les Inuit pour faire de l'indépendance du Québec, un projet commun, rassembleur et inspirant.
- Déployer en collaboration avec les Premières Nations et les Inuit, une campagne nationale de sensibilisation, d'information et d'éducation sur les droits des peuples autochtones et rendre obligatoires des politiques de sécurisation culturelle et de lutte contre le racisme et la discrimination dans le réseau public (santé, services sociaux, justice, éducation, sécurité publique).
- Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations et les Inuit afin de renforcer les pratiques de cogestion des territoires et des ressources naturelles, notamment pour accroître la participation réelle de leurs communautés dans la gestion de la forêt.
- Favoriser la participation des Premières Nations et des Inuit aux économies locales et régionales, en facilitant l'accès à des fonds d'investissement, en mettant de l'avant des partenariats économiques et en contribuant à la formation de la main-d'œuvre.
- Favoriser la participation des Premières Nations et des Inuit à la gouvernance des sociétés d'État.
- Soutenir les projets et les organismes communautaires autochtones qui œuvrent en milieu urbain.

- Proposer aux Premières Nations et aux Inuit d'instaurer une journée nationale pour célébrer la richesse des cultures autochtones et leur apport à la société québécoise.
- Soutenir les projets qui mettent en avant les cultures autochtones, à travers des programmes éducatifs, des programmations artistiques et des expositions, afin de faire rayonner ces cultures et de nourrir une cohabitation fertile entre les peuples. Respecter le droit inhérent des Premières Nations et des Inuit à l'autodétermination, notamment en matière linguistique et culturelle et par le fait même, leur conférer un pouvoir politique et décisionnel conséquent.
- Intégrer dans le référentiel de compétences professionnelles du personnel enseignant, des activités d'enseignement et d'apprentissage visant la valorisation et la promotion des savoirs, des visions du monde, des cultures et de l'histoire des Autochtones.
- Poursuivre le déploiement d'affichage en langues ancestrales, avec la collaboration des Premières Nations et des Inuit, dans les établissements publics fournissant des services à une population autochtone.
- Multiplier, en collaboration avec les organismes autochtones, les occasions d'échanges afin de mieux nous connaître, de favoriser les rapprochements interculturels et de développer des liens durables.



3. NOTRE IDENTITÉ COLLECTIVE : UNE LANGUE FRANÇAISE VIVANTE ET UNE CULTURE RAYONNANTE

3.1 PROTÉGER NOTRE LANGUE

Depuis maintenant plus de 55 ans, la promotion et la défense de notre langue commune sont au cœur de notre action politique. De l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 jusqu'à aujourd'hui, nos actions parlent d'elles-mêmes. Jamais une formation politique n'en a fait autant pour la langue française au Québec.

Cependant, le déclin du français au Québec est une réalité tangible et incontestable, particulièrement à Montréal et en Outaouais, où l'usage du français recule de manière inquiétante. Les signes de cette érosion sont visibles dans les interactions quotidiennes, les commerces, le travail et les institutions. Cette situation est préoccupante et met en péril notre identité et notre cohésion sociale. Si nous n'agissons pas rapidement pour renverser cette tendance, le français continuera de perdre du terrain, compromettant notre capacité à le préserver et l'enrichir pour les générations futures. Comme l'indiquait à juste titre Pierre Bourgault: « quand nous défendons le français chez nous, ce sont toutes les langues du monde que nous défendons contre l'hégémonie d'une seule. »

Pour le Parti Québécois, il n'y a qu'une seule manière d'assurer la pérennité de notre langue, soit de fonder un pays indépendant.

En matière de protection de la langue française, le Parti Québécois s'engage à déposer une nouvelle loi sur la promotion et la défense du français qui viserait à intégrer par la convergence culturelle les nouveaux arrivants, ce qui constituera la pierre d'assise de sa politique culturelle et assurera ainsi que le français demeurera le principal véhicule de la culture des Québécoises et des Québécois.

Cette loi visera à assurer l'intégration des nouveaux arrivants dans un cadre de convergence culturelle. Elle constituera la pierre d'assise de sa politique culturelle et affirmera la culture commune des Québécoises et des Québécois.

Cette loi viserait aussi à :

- Appliquer la Loi 101 aux cégeps, à la formation professionnelle et à la formation aux adultes.
- Appliquer la Loi 101 aux enfants d'immigrants temporaires séjournant au Québec plus d'un an.
- S'assurer que le curriculum et les exigences de connaissance de la langue seconde pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires soient de même niveau dans les écoles francophones et anglophones.
- Favoriser l'inscription des diplômés du réseau secondaire anglophone aux cégeps francophones.
- Améliorer et financer adéquatement les programmes de francisation tant dans le milieu scolaire que dans le milieu communautaire.
- Rétablir l'équité dans le financement des cégeps et des universités anglophones, afin de corriger le sous-financement des établissements francophones, tout en garantissant le droit aux anglophones de poursuivre leur parcours dans leur langue maternelle.
- Reconnaître le rôle fondamental des entreprises dans la francisation et le respect de l'obligation à pouvoir travailler en français, particulièrement à Montréal dans la grande région métropolitaine de Montréal et en Outaouais.
- Modifier le statut des municipalités bilingues comptant moins de 33 % de résidents ayant l'anglais comme langue maternelle.
- Rendre conditionnel au respect de la Charte de la langue française l'octroi des subventions aux entreprises.
- Bonifier les mesures d'accompagnement existantes pour aider les entreprises à se conformer à la Charte de la langue française.



- Bonifier l'offre en francisation en rouvrant les Centres d'orientation et d'information des immigrants (COFI), ou une structure avec un mandat similaire, et en donnant le mandat au gouvernement de concevoir et de corriger les tests de connaissance du français au Québec plutôt qu'à l'étranger.
- Exiger un minimum de cours en français, requis pour l'obtention du diplôme, dans les écoles primaires et secondaires non francophones et dans les cégeps et les universités du premier cycle offrant des programmes en anglais.
- Créer un pont permanent entre le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Immigration, la Francisation et l'Immigration (MIFI), le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la Langue française afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi serré des programmes d'enseignement du français et de francisation.
- Structurer le réseau d'éducation professionnelle afin de franciser en milieu de travail et en formation à distance et doter ce réseau d'un budget distinct au sein du ministère et de l'éducation.

3.2 VIVRE NOTRE CULTURE, DÉVELOPPER NOS ARTS ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE

Le Québec est une terre riche en histoire et en culture, où les arts jouent un rôle central dans l'identité collective de ses citoyens. Notre patrimoine culturel, forgé par des siècles de traditions et d'innovations, est un pilier fondamental de notre société. La culture québécoise se distingue par sa diversité, son dynamisme et sa capacité à intégrer les influences globales tout en préservant son caractère unique. Le Parti Québécois reconnaît que la culture n'est pas seulement un secteur économique vital, mais aussi une source inestimable de cohésion sociale et de fierté nationale.

Le carcan fédéral limite la capacité du Québec à défendre la culture québécoise alors que le régime canadien demeure inapte à parler en notre nom tant ici qu'ailleurs dans le monde. Son pouvoir de dépenser nuit à notre progrès national en conditionnant le financement des arts au Québec aux normes, aux priorités et aux préférences de la fédération canadienne. Cela limite indubitablement notre autonomie et entrave notre capacité à faire rayonner notre culture et à développer des politiques culturelles adaptées à notre réalité.

Le Parti Québécois s'engage à reconnaître le rôle crucial de la culture dans le développement économique et social du Québec. En soutenant les arts, en protégeant notre patrimoine, en promouvant la diversité culturelle, en encourageant l'entrepreneuriat et en améliorant les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs du secteur, nous assurons la vitalité et la valorisation de notre riche identité collective.



Le Parti Québécois aspire à :

- Doter le Québec d'une stratégie nationale et régionale de développement culturel, reconnaissant la culture comme quatrième pilier du développement durable, au même titre que l'économie, le social et l'environnement, notamment par la mise en place d'États généraux de la culture.
- Augmenter le budget alloué aux institutions et aux organismes culturels tels que les musées, les lieux de diffusion, les festivals et les compagnies artistiques, principalement par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles.
- Créer un filet social québécois pour les artistes, ainsi que les travailleurs et travailleuses culturels indépendants, adapté aux réalités du secteur, afin d'assurer leurs conditions socioéconomiques.
- Renforcer le soutien aux artistes indépendants à travers les programmes de bourses et de résidences du CALQ.
- Bonifier les crédits d'impôt des droits d'auteurs.
- Créer des parcours touristiques culturels mettant en valeur notre héritage historique et favoriser le développement de l'industrie du tourisme culturel.
- Revoir la Loi sur le patrimoine pour freiner la destruction de bâtiments patrimoniaux.
- Assurer la mise à jour des données sur la protection du patrimoine culturel immobilier au Québec.
- Imposer un moratoire sur la destruction de tout le patrimoine bâti du Québec précédant 1850 ou susceptible de précéder cette période. Procéder à des recherches historiques à son sujet, afin d'établir un plan de protection et de mise en valeur de plusieurs de ces bâtiments.

- Mettre bien davantage à l'avant-plan l'histoire nationale du Québec lorsqu'il est question de développer notre culture et notre patrimoine.
- Promouvoir la culture et les arts québécois dans les programmes éducatifs au préscolaire, au primaire et au secondaire.
- S'engager à faire la promotion et augmenter le budget de la culture et des arts québécois dans les programmes éducatifs au préscolaire, au primaire, et au secondaire et au cégep au même titre que les sports.
- Favoriser le contact des jeunes avec les artistes, les artisans, les porteurs de tradition, les sorties culturelles et la prestation d'activités artistiques à l'école.
- Déposer une nouvelle politique visant à pérenniser l'existence du réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et, en particulier, celle des établissements situés en région.
- Développer des campagnes publiques de sensibilisation pour promouvoir l'importance du patrimoine et des arts dans la vie quotidienne des Québécois.
- Insérer un cours d'histoire du Québec, obligatoire pour tous, dans la formation générale collégiale.
- Encourager l'entrepreneuriat culturel sur l'ensemble du territoire en valorisant les formes coopératives et à but non lucratif.
- Soutenir les jeunes entrepreneurs dans le domaine des arts et de la culture par la mise en place de réseaux de mentorat et l'accès à des ressources.
- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises culturelles hors des grands centres urbains, à travers des partenariats avec des institutions financières et des investisseurs privés.
- Renforcer et habiliter Télé-Québec pour en faire le véritable diffuseur public tant à la radio qu'à la télévision sur l'ensemble du territoire québécois.



- Déclarer la période débutant à la fête des Patriotes et finissant au 24 juin à la fête nationale le « mois de l'histoire de l'Amérique française ».
- Créer le Bureau de promotion du contenu québécois pour faire rayonner la culture d'ici sur les plateformes internationales de diffusion numérique.
- Déterminer un niveau équilibré de participation financière publique aux médias.
- Créer un Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Québec (CRTQ) afin de reprendre le contrôle de notre espace culturel et numérique, d'assurer la découvrabilité du contenu québécois, de protéger la langue française et de négocier directement avec les grandes plateformes mondiales selon les intérêts de la nation québécoise.
- Créer une plateforme numérique nationale de diffusion et de production, où œuvres culturelles et archives audiovisuelles seraient déposées et rendues accessibles gratuitement au public québécois, afin de préserver notre mémoire collective, d'assurer notre souveraineté numérique et de garantir l'accessibilité à notre culture.
- Créer une banque d'archives de toutes les productions télévisuelles et cinématographiques québécoises et en laisser la gestion à l'État, afin de protéger notre patrimoine culturel et d'en assurer la disponibilité pour tous.
- Permettre au ministère de la Culture du Québec de prendre la responsabilité le contrôle des studios de l'Office national du film, ainsi que de l'entière du catalogue des films québécois (incluant les droits d'auteurs et de reproductions détenus par la Société d'État fédérale).
- Moduler les frais d'adhésion payés par les attraits touristiques à Bonjour Québec, vitrine touristique nationale, pour permettre aux plus petits attraits touristiques régionaux de pouvoir bénéficier de cette vitrine.

4. LA CONFIANCE DU PEUPLE QUÉBÉCOIS, LA CLÉ POUR RELANCER NOTRE DÉMOCRATIE

4.1 DÉCENTRALISER LES POUVOIRS DÉCISIONNELS

Pour la vitalité des régions

Une centralisation significative des pouvoirs s'est opérée sous les gouvernements libéraux et caquistes. Les conséquences s'avèrent désastreuses, tant sur le plan économique que sur la prestation des services publics de l'État. Pourtant, il est clair que chaque milieu est plus à même de sélectionner et d'entreprendre des projets pour son développement local. La question, pour le Parti Québécois, ne se pose plus : il est temps de décentraliser les pouvoirs et les ressources, afin de permettre aux régions de se développer en fonction de leurs priorités.

Les régions du Québec constituent le moteur du développement économique et de l'occupation de notre territoire. La diversité québécoise est riche des particularités régionales qui la composent. Pour la pérennité de notre identité nationale, il est impératif de s'assurer que toutes les régions du Québec disposent des leviers nécessaires à leur vitalité culturelle, sociale et économique. Notre choix est clair : il faut pouvoir vivre en région, travailler en région et décider en région. Il faut donc que l'État redonne du pouvoir décisionnel aux régions, qu'il assure le maintien des services de proximité, les rapproche des gens, s'assure de l'accès aux écoles et à l'enseignement supérieur sur tout notre territoire et garantisse des liens routiers, ferroviaires, maritimes et aériens réguliers, fiables et abordables.



Le Parti Québécois aspire à :

- Créer une instance régionale dotée de pouvoirs décisionnels, pourvus d'une légitimité démocratique et d'une autonomie politique, financière et fiscale appropriée à leur territoire.
- Reconnaître que le Québec est riche de ses particularités régionales et s'assurer que toutes les régions du Québec disposent des moyens et des leviers décisionnels nécessaires à leur vitalité culturelle, sociale et économique en évitant le mur-à-mur.
- Consolider et pérenniser le transport maritime, aérien et ferroviaire sur tout le territoire québécois par une politique qui sera fondée sur l'augmentation de l'offre, la fiabilité et l'abordabilité du service.
- Assurer le maintien des services de proximité de l'État en région.
- Réformer la fiscalité municipale afin de réduire la dépendance des villes et des municipalités à la taxe foncière.
- Assurer qu'une juste part des achats groupés du gouvernement soit faite auprès d'entreprises basées en région.

4.2 DÉVELOPPER LA CONFIANCE DES INDIVIDUS ENVERS NOS INSTITUTIONS

Plusieurs citoyens expriment une méfiance envers nos institutions et cela génère un sentiment d'impuissance et de démobilisation. Cette impression que le pouvoir repose entre les mains d'une élite nuit à la cohésion sociale et entrave nos processus démocratiques. Il est de notre devoir en tant que formation politique auteure de nombreuses réformes démocratiques de rétablir la confiance du peuple québécois envers ses institutions.

Le Parti Québécois aspire à :

- Interdire aux partis politiques de monnayer l'accès aux ministres dans le cadre d'activités partisans.
- Réformer le mode de scrutin pour insérer une composante de proportionnalité, tout en protégeant le pouvoir démocratique des régions à faible densité de population et en y ajoutant une notion de représentativité territoriale.
- Réfléchir à la possibilité d'élargir le droit de vote à 16 ans, tout en mettant en place un plan visant à politiser davantage la jeunesse québécoise.
- Augmenter les ressources du Vérificateur général.
- Créer la fonction de Directeur parlementaire du budget.
- Réformer la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- Accroître l'imputabilité dans la fonction publique en misant sur la responsabilité individuelle des leaders institutionnels qui seront responsables de leurs décisions.
- Encadrer davantage les dépassements de coût dans les projets recevant du financement public.
- Revoir la Loi sur la santé publique afin de garantir à la direction nationale son indépendance et mieux baliser les pouvoirs de la gouvernance par décrets.



- Encadrer les budgets de publicité du gouvernement et des organismes paragouvernementaux et interdire l'achat de publicité sur les plateformes numériques qui font de l'évitement fiscal.
- Rendre souverain (protégé de l'ingérence politique par sa loi-cadre) le Fonds des générations.
- Créer un bureau indépendant de lutte à l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques et d'un mécanisme permanent de veiller face aux ingérences.

4.3 PROTÉGER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AU QUÉBEC

La liberté d'expression est un pilier de notre démocratie, permettant à chacun de partager et confronter des idées, même celles qui dérangent ou choquent, dans les limites du cadre légal qui interdit le discours haineux ou la diffamation. Elle est essentielle pour favoriser un débat ouvert et constructif, indispensable à l'évolution de la science et de notre société. Cependant, cette liberté est de plus en plus menacée par des courants de pensée qui favorisent la censure plutôt que le débat et incitent à l'autocensure.

Ces courants cherchent à imposer des normes restrictives, limitant les mots et les débats parfois selon des sensibilités personnelles ou individuelles. Sous l'influence de courants idéologiques souvent importés de l'étranger, de nombreuses universités québécoises se sentent obligées de céder à l'intimidation ou de pratiquer l'autocensure. Le Québec a une longue tradition de défense des libertés individuelles et doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la protection de la liberté académique et d'expression. Nous devons garantir que ces libertés soient respectées et préservées dans toutes les sphères de la société, et plus particulièrement dans le milieu académique.

Le Parti Québécois s'engage fermement à protéger la liberté d'expression, en veillant à ce que chacun puisse s'exprimer librement sans crainte de censure ou de répression. Nous croyons que c'est seulement par un dialogue ouvert et respectueux que nous pourrons bâtir un Québec plus fort et plus inclusif.

Le Parti Québécois aspire à :

Mettre en œuvre une loi-cadre protégeant la liberté d'expression, qui inclura notamment les mesures suivantes :

- Obliger les cégeps, les universités, les médias publics et la fonction publique à se doter d'une politique en matière de liberté d'expression.
- Modifier la Loi électorale pour que les établissements scolaires québécois, publics comme privés, ne puissent entraver le déroulement d'une activité politique.
- Obliger les cégeps, les universités et les médias publics à se doter d'une politique en matière de libre circulation des œuvres littéraires et artistiques.
- Obliger les cégeps et les universités à se doter d'une politique de prévention en matière d'intimidation sur les campus.
- Garantir la liberté d'expression dans nos institutions publiques, en assurant la capacité de parler de tous les enjeux, dans une approche respectueuse, informée et contextualisée.

4.4 RÉGULER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

L'intelligence artificielle (IA) représente une révolution technologique aux multiples facettes. Elle est à la fois une source d'opportunités exceptionnelles pour l'innovation et le développement économique, mais elle constitue également un défi majeur pour la protection des droits des citoyens, le respect des valeurs démocratiques et la pérennité culturelle. Doté d'institutions et de centres de recherche de renommée internationale, le Québec a tout pour être un chef de file en matière d'utilisation responsable de l'IA. Le Parti Québécois s'engage à assurer un développement de l'IA qui soit au service de tous les Québécois, dans le respect des principes énoncés dans la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle.



Le Parti Québécois aspire à :

- Mettre en place un cadre réglementaire pour encadrer le développement et l'utilisation de l'IA au Québec dans le secteur privé et dans le secteur public.
- Mettre en place un cadre réglementaire pour encadrer le développement et l'utilisation de l'IA au Québec dans le secteur privé et dans le secteur public tout en veillant à ce qu'il ne freine pas l'innovation responsable, ni le potentiel de croissance de l'industrie.
- Développer un programme de subventions visant à stimuler l'intégration de l'IA au sein des entreprises québécoises, en encourageant notamment les partenariats avec le milieu de la recherche.
- Promouvoir l'intégration de solutions d'IA développées au Québec dans les services publics (santé, éducation, justice), afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité de ces services.
- Soutenir les travailleurs et travailleuses d'ici dans les mutations du marché de l'emploi engendrées par l'IA.
- Participer activement à l'élaboration de normes internationales en matière de gouvernance de l'IA.

4.5 UN QUÉBEC INDÉPENDANT : MAÎTRISER NOTRE AVENIR TECHNOLOGIQUE

La souveraineté numérique : un pilier essentiel de l'indépendance

Le Parti Québécois reconnaît que dans un monde où le numérique occupe une place centrale dans toutes les sphères de la société, la souveraineté numérique est essentielle pour garantir l'autonomie et l'épanouissement du Québec. La maîtrise de nos infrastructures, de nos données et de nos technologies constitue un élément déterminant pour assurer notre résilience économique, notre identité culturelle et la protection des droits fondamentaux des citoyens.

Cela implique de sécuriser et d'assurer la souveraineté des infrastructures numériques du Québec, tout en favorisant l'émergence d'une économie numérique locale, innovante et créatrice d'emplois. La diversité culturelle et linguistique du Québec doit également être protégée dans l'univers numérique. Parallèlement, il est crucial de renforcer la cybersécurité et la protection des données personnelles pour garantir la sécurité des citoyens. Enfin, le Québec doit se positionner comme un acteur influent sur la scène internationale en matière de gouvernance numérique, en contribuant activement à l'élaboration de normes et de politiques internationales.

Ainsi, le Parti Québécois structurera plusieurs efforts en matière :

- Affirmer le principe de souveraineté numérique dans la législation québécoise.
- Développer des réseaux internet rapides et sécurisés et accessibles sur tout le territoire québécois en s'inspirant de modèles de grands projets d'État comme Hydro-Québec pour assurer notre autonomie.
- Encourager le développement d'infrastructures numériques, incluant des centres de données, locales, autonomes et souveraines, pour garantir la protection des données sensibles.
- Prioriser l'hébergement des données numériques sur le territoire québécois.
- Prioriser le développement et l'utilisation de logiciels libres par l'Administration publique.

De cyberdéfense et gouvernance numérique

- Créer une agence dédiée, Cyberdéfense Québec, pour protéger les infrastructures critiques et lutter contre les cybermenaces.
- Augmenter les ressources de la Commission d'accès à l'information (CAI) pour garantir une protection efficace des renseignements personnels des Québécois.



D'identité et culture numériques

- Poursuivre le déploiement d'une identité numérique unique et sécurisée pour chaque citoyen, facilitant l'accès aux services publics et renforçant la confiance envers l'État.
- Créer un organisme public responsable de réglementer les plateformes numériques, de promouvoir les contenus québécois, d'assurer la vitalité de la langue française dans l'espace numérique et de protéger la diversité culturelle.
- Lancer un plan national de littératie numérique pour assurer que tous les citoyens, des jeunes aux aînés, possèdent les compétences nécessaires pour évoluer avec confiance et sécurité dans l'univers numérique.

De diplomatie numérique

- Jouer un rôle actif dans l'élaboration de normes internationales sur la cybersécurité, la protection des données et l'intelligence artificielle.
- Défendre les intérêts culturels et économiques du Québec face aux géants du numérique.

De développement durable numérique

- Mettre en œuvre une stratégie de sobriété numérique afin de réduire l'empreinte environnementale des infrastructures, des usages numériques et du déploiement de l'intelligence artificielle.
- Soutenir une industrie numérique québécoise conforme aux normes environnementales les plus élevées et favoriser l'émergence de filières locales responsables.
- Renforcer la participation citoyenne en ligne et la lutte contre la désinformation, afin de protéger la qualité du débat public et la démocratie.

5. RÉPONDRE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA CRISE CLIMATIQUE

5.1 POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA CRISE CLIMATIQUE

Avec son énergie propre, le Québec a le potentiel d'être un leader international dans la lutte aux changements climatiques. Ce potentiel est malheureusement limité par les choix du gouvernement fédéral qui continue d'investir dans les énergies fossiles.

L'approche du Parti Québécois est d'offrir un contexte dans lequel tous les Québécois auront un intérêt à participer à la transition écologique. La transition juste et verte que nous désirons accompagnera les entreprises et les travailleurs dans la transformation économique et sociale que nous opérerons au cours des prochaines années.

Par ailleurs, les changements climatiques ignorant les frontières, nous souhaitons impliquer le Québec dans les efforts de réduction au-delà des nôtres, notamment en mettant à contribution l'expertise d'Hydro-Québec dans la production d'énergie propre. Nous investirons ce qui sera nécessaire pour atteindre des cibles de réduction de GES dans l'ensemble des secteurs d'activité du Québec : les transports, le bâtiment, l'industrie, l'agriculture et d'autres, sans oublier l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie.

La transition doit se faire avec les citoyens, ce sera la clé du succès.

Le Parti Québécois s'engage ainsi à :

- Instaurer un budget carbone.
- Ajouter des critères de performance environnementale dans les règles d'octroi de contrat et d'appel d'offres du gouvernement et de ses organismes.
- Assujettir tous les programmes politiques et projets gouvernementaux à un test climat qui assure leur cohérence avec le respect du budget carbone et l'atteinte des cibles visées dans les différents secteurs, définir des indicateurs de performance spécifiques et mettre en place des mécanismes de vérification de l'atteinte des résultats.
- Appliquer à la gestion du parc immobilier gouvernemental des critères de sobriété carbone (localisation, construction, entretien).
- Adapter le cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire à la lutte contre les changements climatiques.
- Mettre en œuvre dans la première année de son mandat le registre sur les autorisations ministérielles et les conditions qui y sont rattachées de l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).
- Ajouter des mécanismes afin de récompenser l'innovation verte parmi les critères, comme la prime liée au dépassement des normes environnementales, dans le but de stimuler la demande pour les technologies propres partout à travers le Québec.
- Régionaliser l'attribution du fonds vert afin que les MRC aient leur mot à dire sur l'attribution du fonds, en respect avec les orientations nationales.
- Financer en priorité les projets d'aménagement urbain durable et de consolidation urbaine, afin de réduire les distances et de créer des quartiers complets, propices aux modes de déplacement actifs, collectifs et partagés.
- Améliorer l'offre de service de transport en commun en privilégiant les parcours structurants en milieu urbain et en améliorant le service dans les régions rurales.

- Défendre la souveraineté environnementale du Québec en appliquant les lois et les évaluations environnementales québécoises aux projets de juridiction fédérale sur l'ensemble du territoire du Québec.
- Transférer la demande de transport vers d'autres modes en réduisant le prix du transport en commun par la création d'une Passe-Climat payable annuellement.
- Instaurer la Passe-Climat dans toutes les régions du Québec afin de rendre extrêmement attractif le transport collectif et d'atteindre nos objectifs de réduction de GES.
- Moderniser la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et les règlements qui en découlent, afin de rendre plus efficaces les efforts de conservation des espèces en situation précaire sur le territoire québécois.
- Protéger 30 % du territoire québécois en priorisant les milieux humides.

En matière de décarbonation des industries, le Parti Québécois s'engage à :

- Promouvoir l'économie circulaire, notamment en développant des systèmes de traçabilité de nos matériaux de construction.
- Favoriser la substitution vers l'électricité et la biomasse dans le secteur industriel.

En matière d'agriculture, le Parti Québécois s'engage à :

- S'attaquer au gaspillage alimentaire, en ciblant à la fois les causes techniques, institutionnelles et comportementales sur l'ensemble de la chaîne.
- Élaborer une stratégie nationale visant la remise en culture des parcelles agricoles en friche.
- Réviser l'encadrement législatif en matière de protection du territoire et des activités agricoles afin que celui-ci réponde de façon plus adéquate aux enjeux actuels et favorise davantage le développement de l'agrotourisme.



En matière de bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels, le Parti Québécois s'engage à :

- Implanter un système de cotation et de divulgation de la performance énergétique et d'émission de GES des bâtiments.
- Implanter de meilleurs systèmes de contrôle et de gestion de l'énergie pour réduire les besoins de chauffage.
- Mettre en place des mesures incitatives favorisant la construction et la rénovation de bâtiments répondant à des normes élevées de performance énergétique.
- Favoriser adéquatement la transition énergétique des grands bâtiments.
- Interdire le remplacement de systèmes au gaz naturel existants par des nouveaux.
- Promouvoir l'utilisation du bois comme matériau de construction de nouveaux bâtiments.

En collaboration avec le monde municipal, en ce qui concerne les matières résiduelles, le Parti Québécois s'engage à :

- Capter le méthane aux sites d'enfouissement – au-delà de la réglementation – et aux sites de traitement des eaux.
- Encourager le traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage.
- Soutenir l'expansion du compostage dans les établissements publics et les entreprises privées.
- Opérer une valorisation énergétique des déchets comme intrants dans l'économie québécoise.

En ce qui a trait à l'électricité, le Parti Québécois s'engage à :

- Augmenter la production d'énergies renouvelables dont celle d'énergie éolienne et d'énergie solaire.
- Exiger du contenu québécois dans les projets de production, notamment pour la construction éolienne.
- Défendre et consolider le monopole de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.
- Poursuivre les projets de production d'électricité verte en cours, et préparer de nouveaux projets de production d'envergure.

En matière de production d'énergie et de sources fugitives, le Parti Québécois s'engage à :

- Maximiser les efforts en efficacité énergétique afin de dégager une marge de manœuvre énergétique, et appuyer l'électrification stratégique des transports, des bâtiments et de l'industrie.
- Doter le Québec d'une stratégie thermique pour améliorer l'efficacité énergétique et accélérer la diminution des émissions de GES. Une approche coordonnée pourrait s'appuyer sur la récupération de la chaleur provenant des bâtiments et des industries ; la modification du code du bâtiment ; la mise en place de programmes favorisant l'installation de thermopompes ; le stockage saisonnier de chaleur (géothermie) pour subvenir aux pointes hivernales ; l'instauration de systèmes d'échanges thermiques à l'échelle locale.
- Viser une réduction de l'utilisation des combustibles fossiles dans les industries.
- Mettre en place de nouvelles réglementations en matière de sécurité pour les systèmes au gaz naturel.
- Revoir la Loi sur les Mines afin de moderniser le régime de claim minier et d'inclure des mesures relatives à la protection de l'exploitation de l'eau, tel qu'affirmé dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.



En matière d'eau, le Parti Québécois s'engage à :

- Étudier, en concertation avec les acteurs du milieu, notamment les Première Nations et les Inuit du Québec, la façon d'assurer le contrôle démocratique de l'eau en tant que chose commune, ainsi que les moyens pour en assurer la protection contre la prédation.
- Rendre disponibles, en libre accès, les données sur les prélèvements d'eau.
- Augmenter de façon significative les redevances sur l'eau payables en vertu du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.
- Développer un réseau d'accès public au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours, d'eau du Québec.
- Renforcer la protection des milieux hydriques et humides, notamment les eaux souterraines, et l'intégrité écologique des bassins versants fournissant les réserves d'eau brute des municipalités et villes du Québec partout sur le territoire québécois.
- Assurer l'eau potable à toutes les communautés vivant sur le territoire québécois.
- Augmenter la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes.
- Adopter une politique environnementale fondée sur la transparence, une rigueur et une veille scientifique, un soutien constant à l'innovation, tout en garantissant l'application de normes évolutives, afin d'assurer une gestion adéquate des impacts environnementaux et sociaux selon les bonnes pratiques internationales, la prévention de la pollution, la protection efficace de la santé humaine, la conservation de la biodiversité, des sols, de l'air et de l'eau, et l'utilisation durable des ressources naturelles, la surveillance et la proactivité dans la lutte contre la pollution.

En matière d'adaptation aux changements climatiques, le Parti Québécois s'engage à :

- Soutenir la résilience des infrastructures face aux changements climatiques, notamment l'érosion des berges, l'augmentation de la chaleur, les vagues de grand froid, la sécheresse et les inondations.
- Intégrer le verdissement aux normes de conception des rues et des routes, par le développement d'une expertise nationale au ministère des Transports.
- Adopter, dans tous les ministères, des objectifs de verdissement des actifs immobiliers.
- Mettre en place des zones protégées pour les pollinisateurs dans les espaces urbains et ruraux, en encourageant la plantation de fleurs indigènes et en réduisant l'utilisation de pesticides.
- Appuyer les municipalités pour améliorer l'accès aux points d'eau, pour boire et se rafraîchir, en milieu urbain.
- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans tout projet ou programme d'infrastructure impliquant le gouvernement du Québec.
- Soutenir la mise en œuvre de stratégies concertées de réduction des risques majeurs liés au climat (inondations, risques côtiers, approvisionnement en eau).
- Assurer le financement adéquat des programmes qui visent des solutions permanentes pour contrer l'érosion des berges en milieu habité.
- Mettre en place une stratégie basée sur la concertation et la transparence visant la modernisation de la filière bois. Cette stratégie s'appuiera sur une structure décisionnelle décentralisée.



Cette stratégie visera notamment à :

- Procéder à la modernisation du régime forestier tout en ayant une approche responsable en matière environnementale .
- Assurer un approvisionnement durable et prévisible de la matière ligneuse notamment en intensifiant des travaux sylvicoles .
- Rendre nos forêts plus résilientes face aux changements climatiques .
- Développer et utiliser de nouveaux produits du bois à valeur ajoutée et valoriser les résidus forestiers .
- Créer un fonds de diversification économique dédié aux communautés forestières afin de compenser et d'accompagner ces dernières dans une transition juste et écologique.
- Proposer des formations pour l'acquisition de nouvelles compétences et ainsi requalifier les travailleuses et les travailleurs le désirant .
- Assurer la protection du caribou forestier.

5.2 DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ALIMENTAIRE AU MOYEN D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES

Le développement d'une indépendance alimentaire par une exploitation durable des ressources présente de nombreux avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Cette approche permet d'abord d'assurer une sécurité alimentaire, notamment en produisant localement et en réduisant les risques liés aux fluctuations des marchés internationaux. Elle vise également à assurer une stabilité économique en encourageant la résilience face aux crises globales, et à assurer une préservation de nos ressources naturelles et une adaptation aux changements climatiques. L'indépendance alimentaire promeut l'autonomie locale, un soutien aux communautés rurales et valorise le savoir-faire québécois, en permettant également d'agir en matière de santé publique (fraîcheur des aliments, réduction des pesticides, consommation responsable). La préservation de la souveraineté alimentaire devient par le fait même une promotion de la souveraineté culturelle en valorisant nos traditions culinaires et la protection des variétés locales. C'est un modèle durable, pour un futur résilient.

En matière d'autonomie alimentaire, le Parti Québécois s'engage à :

- Créer un chantier national sur l'agriculture pour évaluer les besoins réels de consommation des produits agroalimentaires, afin d'en arriver à une meilleure adéquation avec la capacité des producteurs à combler nos besoins agroalimentaires par des produits de circuits courts, écologiques et québécois.
- Légiférer davantage sur les superficies que pourrait détenir un non-agriculteur.
- Instaurer de sévères pénalités pour les spéculateurs qui n'exploitent pas les terres qu'ils viennent d'acquérir, pour faire en sorte autant que possible que nos terres soient pleinement consacrées à notre souveraineté alimentaire.
- Développer un plan de rezonage agricole des terres non minéralisées.
- Promouvoir les alternatives aux engrais chimiques et aux pesticides, en soutenant financièrement les producteurs agricoles.




- Bonifier le programme Agri-Québec et bonifier les actions pour permettre le maintien ou l'atteinte d'une masse critique d'entreprises agricoles, notamment dans les régions périphériques.
- Créer des programmes incitant les producteurs agroalimentaires à remettre leurs productions non commercialisables à des banques alimentaires ou à des organismes communautaires.
- Viser un objectif de 70 % de nourriture québécoise dans nos écoles, nos hôpitaux, les cafétérias des ministères et autres institutions publiques.
- Viser une forte augmentation de l'agriculture urbaine notamment en faisant la promotion de l'agriculture verticale, tout en soutenant l'agriculture dans les régions périphériques.
- Maintenir la gestion de l'offre pour les productions de lait, de poulet, de dindon, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation.
- Appliquer aux produits agricoles étrangers entrant sur le marché québécois les mêmes normes que celles concernant les produits agricoles québécois dans le respect des accords actuels de libre-échange.
- Encourager l'agriculture biologique.
- Instaurer un moratoire sur la coupe d'érables dans les forêts publiques avec potentiel acéricole.
- Encourager la recherche indépendante et l'innovation technologique en agriculture.
- Favoriser et soutenir l'automatisation dans le milieu agricole.
- Soutenir les entreprises agricoles afin de maintenir une agriculture à l'année.
- Avoir des programmes de gestion de risques adaptés aux réalités des entreprises du secteur agricole.

- Soutenir les programmes d'appui à la relève et le repreneuriat des fermes.
- Viser l'autonomie alimentaire du Québec.
- Instaurer et valoriser des programmes ou certains incitatifs pour augmenter la transformation locale et sécuriser l'autonomie alimentaire, notamment en adoptant une politique de zéro perte nette du territoire agricole.
- Réviser l'encadrement législatif en matière de protection du territoire et des activités agricoles afin que celui-ci réponde de façon plus adéquate aux enjeux actuels, tout en priorisant la conservation des terres agricoles et, favoriser davantage le développement de l'agrotourisme.
- Interdire l'exploitation minière sur les terres agricoles.

En matière de pêche, le Parti Québécois aspire à :

- Soutenir, valoriser et promouvoir la transformation et la consommation des produits marins au Québec.
- Mettre en place un fonds de modernisation des installations portuaires pour la pêche côtière.
- Favoriser la formation dans le secteur des métiers de la mer dans les régions maritimes du Québec.
- Soutenir le transfert des permis et des entreprises de pêche vers la relève, d'une génération à l'autre.
- Mettre en place des mesures pour structurer le secteur de la distribution des produits de la mer à l'intérieur du Québec.
- Appuyer les revendications des flottilles québécoises dans leurs demandes au fédéral.

- 
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de développement de l'industrie maricole.
 - Assurer au Québec la pleine et l'entière gestion des programmes de soutien à l'industrie des pêches Canada-Québec.
 - Encourager les mesures d'innovation dans chacun des secteurs de l'industrie de la pêche.

5.3 RENDRE ACCESSIBLE NOTRE TERRITOIRE

Un des grands chantiers de notre époque consiste à adapter notre manière d'occuper notre territoire pour mieux affronter les défis actuels et à venir.

Ce travail est nécessaire pour que le Québec puisse faire face à la crise climatique, contrer la crise de l'habitation et favoriser la résilience de nos communautés en lien avec la dégradation de l'environnement et les crises économiques.

Une réforme de notre occupation du territoire doit aussi être l'occasion de favoriser la mobilité et l'intégration de tous au sein de nos communautés, que ce soit les personnes âgées, les plus jeunes ou celles à mobilité réduite. Les emplois doivent être plus proches des milieux de vie, entre autres. Cette transition se fera en étroite collaboration avec les municipalités du Québec, car il faudra être sensible aux réalités de chaque région – et les municipalités sont les mieux placées pour déterminer les besoins de leur territoire.

Le Parti Québécois s'engage à :

- Viser à faciliter le développement de petits commerces de proximité et dans tous les milieux, notamment dans les banlieues et les municipalités des MRC.
- Densifier les milieux déjà aménagés et requalifier les terrains minéralisés, favoriser la mixité et la densité des nouveaux territoires aménagés, tout en prenant en compte les réalités régionales.
- Permettre aux municipalités de faire du zonage incitatif et différencié pour les requérants qui développent des projets à but non lucratif.

- Soutenir et promouvoir la densification urbaine près des axes de transport en commun en tenant compte des principes d'urbanisme durable, notamment en intégrant ces projets avec le prolongement du transport collectif et en permettant aux sociétés de transport en commun de bénéficier des activités de gestion et de développement immobilier.
- Améliorer significativement l'offre de service de transport en commun en privilégiant les parcours structurants en milieux urbains et en coordonnant ces améliorations avec les projets de densification pour freiner l'étalement urbain, tout en améliorant le service de transport en commun interrégional et, favoriser la fusion des sociétés de transport voisines, l'intégration des parcours et des horaires d'autobus et l'harmonisation des grilles tarifaires.
- Réinvestir massivement en transport en commun là où les projets immobiliers et la croissance de la population le justifient.
- Permettre la création de maisons d'appoint, multigénérationnelles ou bifamiliales, en les autorisant partout au Québec.
- Soutenir le développement d'un réseau d'infrastructures cyclables interurbain, touristique et utilitaire.
- Poursuivre la décontamination des terrains au cœur des centralités pour y orienter la croissance résidentielle, notamment celle des logements sociaux ou communautaires.
- Renforcer la lutte aux appropriations illégales des terres publiques, comme l'installation d'entraves physiques ou la perception de droits de passages illégitimes.



5.4 PROMOUVOIR NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

Le Parti Québécois s'engage à enrichir les Québécoises et les Québécois, notamment en recentrant l'État québécois vers les PME. L'objectif est de créer une économie plus innovante et productive, une accélération des investissements et des exportations, et un soutien ferme à l'entrepreneuriat québécois. En renouant avec le nationalisme économique, on vise également à protéger les sièges sociaux stratégiques, à promouvoir l'achat local, à alléger la réglementation et la paperasse pour les entreprises, et à assurer une meilleure équité fiscale. En outre, le Parti Québécois reconnaît l'importance de l'économie numérique, collaborative et de l'intelligence artificielle, et entend prendre des mesures proactives pour soutenir ces secteurs tout en protégeant les travailleurs.

Pour un nationalisme économique, le Parti Québécois aspire à :

- Doter le Québec d'une politique industrielle qui vise la réindustrialisation de notre économie, en identifiant des catégories de produits actuellement importés pour lesquels la fabrication au Québec pourrait être concurrentielle ou stratégique et ce, en favorisant l'exploitation et la transformation de nos matières premières pour sécuriser les approvisionnements en ressources naturelles nécessaires à la réindustrialisation de l'économie.
- Soutenir et favoriser la création d'une coopérative de transport aérien régional.
- Mettre en place un fonds de réponse à la crise du logement visant la création et l'achat de logements hors marché.
- Favoriser l'émergence de « gazelles 2.0 », des entreprises qui bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien de l'État contre l'engagement de maintenir leur siège social au Québec à long terme et de payer leurs impôts au Québec, sans utiliser les paradis fiscaux.
- Adopter une politique nationale d'achat québécois.
- Adopter une politique nationale sur l'innovation.

- Abolir la règle du plus bas soumissionnaire pour y inclure d'autres critères qui aideront notamment les entreprises québécoises à décrocher un maximum de contrats gouvernementaux.
- Créer des partenariats entre le gouvernement, les universités, et les entreprises pour financer des projets de recherche et développement dans des secteurs stratégiques.
- Doter le Québec d'un plan national de modernisation et d'innovation industrielle visant à propulser l'automatisation, la robotisation et l'intégration de l'intelligence artificielle au sein des petites et moyennes entreprises québécoises.
- Cesser de faire affaire avec toute entreprise enregistrée dans les paradis fiscaux, et de lui octroyer toute forme de contrat public ou de subvention.
- Permettre aux institutions financières d'ouvrir un compte à la Caisse de dépôt et placement du Québec de sorte à garantir la capacité du gouvernement à maintenir la stabilité et la liquidité de nos institutions financières.

Pour nos PME, moteur de notre économie, le Parti Québécois aspire à :

- Soutenir l'enrichissement du Québec en facilitant l'expansion des PME québécoises grâce à l'accès à des opportunités d'innovation, au soutien technique et financier, ainsi qu'à des débouchés à l'exportation.
- Réduire les barrières permettant de favoriser la mise en marché des produits québécois.
- Soutenir les entreprises d'économie sociale et les coopératives en finançant adéquatement les Pôles d'économie sociale au Québec et en créant un programme d'investissement spécifique au démarrage et au prédémarrage d'entreprises d'économie sociale.
- Lancer une grande opération d'allégement réglementaire afin de réduire la bureaucratie, la paperasse et les contrôles pour faciliter la création et l'expansion des PME.
- Sortir du modèle de main-d'œuvre bon marché que le Québec a emprunté depuis quelques années et offrir aux entreprises les moyens d'effectuer un vrai virage vers



l'automatisation et la robotisation des secteurs de notre économie en pénurie de main-d'œuvre.

- Soutenir les PME dans la diversification de leurs exportations afin de leur faciliter l'accès aux différents marchés internationaux.
- Favoriser le repreneuriat en mettant fin aux barrières qui subsistent lorsqu'on souhaite céder son entreprise à un membre de sa famille.
- Favoriser le transfert d'entreprises agricoles et forestières familiales, en mettant en place des incitatifs fiscaux pour les vendeurs à la relève.
- Mettre en place « le droit à l'erreur », un cadre dans lequel il serait possible de donner une seconde chance à une PME qui aurait commis une erreur de bonne foi.
- Mettre en place une fiducie gouvernementale pour encourager les entreprises et inventeurs québécois à protéger leurs droits de propriété intellectuelle et à les valoriser.
- Travailler avec nos entreprises pour augmenter le niveau de littératie et de numératie des travailleuses et travailleurs.
- Adopter une approche d'exploitation des ressources naturelles du Québec qui respecte l'environnement et intègre les communautés locales dans les processus décisionnels.
- Investir dans des programmes de formation en robotique et en intelligence artificielle pour préparer la main-d'œuvre de demain et assurer la compétitivité du Québec comme centre d'excellence dans ce secteur.
- Soutenir les PME dans leur transition vers le numérique et le commerce électronique, en développant des plateformes facilitant l'accès aux marchés internationaux.
- Établir des mesures fiscales compétitives et incitatives afin de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat et le développement des entreprises.

Pour des finances publiques en santé, le Parti Québécois aspire à :

- Assurer une gestion optimale afin de maximiser chaque dollar investi au bénéfice des Québécois.
- Préserver l'équité entre les générations en assurant une gestion responsable de la dette.
- Lutter contre l'évasion fiscale et l'optimisation abusive afin que chaque entreprise et citoyen paie sa juste part.



6. UN QUÉBEC BIENVEILLANT : L'ÉTAT QUÉBÉCOIS, PROTECTEUR DU TISSU SOCIAL

Le filet social hérité de la Révolution tranquille a porté ses fruits : le Québec forme un des États d'Amérique présentant le moins d'inégalités sociales. La vigueur de notre économie sociale et coopérative illustre cette volonté de prendre soin les uns des autres, comme la présence d'un réseau communautaire entreprenant et actif. Néanmoins, le Québec n'échappe pas à la tendance mondiale d'accroissement des inégalités liée, en partie, aux bouleversements sociaux et aux mutations du monde du travail.

Notre capacité d'innovation doit servir au renouvellement de nos programmes sociaux publics afin de mieux les adapter. Les inégalités ont un coût économique et social très élevé. La revitalisation de notre tissu et de notre cohésion sociale rehaussera le bien-être de la population québécoise, maintiendra la paix sociale et assurera notre développement collectif.

Le Québec moderne s'est édifié sur l'idée d'être un levier de l'émancipation d'un peuple plutôt que de représenter un simple prestataire de services publics. Large accessibilité à l'éducation publique, du CPE à l'université, création de logements abordables, congés parentaux importants, intégration des services sociaux aux services de santé. Ce modèle d'État au service du bien commun a été malheureusement dépouillé de ses ressources par les gouvernements précédents, limitant sa portée. Agir en amont demeure un puissant ascenseur social et un élément de protection majeur. Le Parti Québécois doit renouer avec des politiques publiques ambitieuses en assurant des services de proximité de qualité et en investissant dans la santé publique et la prévention.

6.1 PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE

6.1.1 POUR DES QUÉBÉCOIS PLUS EN SANTÉ

La santé constitue un fondement essentiel au développement de la société. Des citoyens en bonne santé contribuent par leur travail, leur créativité, leur production et leur consommation de biens et de services, ainsi que par leur engagement social et leur action bénévole, à la richesse collective. Le Québec doit relever de grands défis sur le plan de la santé, notamment dans le contexte du vieillissement accéléré de la population et dans celui des écarts de santé qui persistent entre différents groupes composant la société.

Alors que le système de santé étouffe, la solution prisée semble être celle de traiter toujours davantage de patients. Nous estimons que le temps est venu de se poser aussi la question à savoir comment faire en sorte que les gens soient moins malades et agir en amont, avant l'apparition de la maladie. La prévention offre un excellent rendement sur l'investissement.

Le Parti Québécois croit ainsi qu'il est primordial de se pencher sur les maladies et enjeux liés à l'environnement, au mode de vie et aux inégalités sociales. Nous nous engageons ainsi en faveur d'une approche plus large, intégrée et globale en matière de santé, axée sur un renforcement de la santé publique, sur la prévention, la déprescription et de saines habitudes de vie.

Nous observons que la santé mentale des Québécoises et des Québécois s'est dégradée dans tous les groupes d'âge. Des sentiments tels que l'incertitude, l'anxiété et la solitude se sont exacerbés.

En matière de santé mentale, le Parti Québécois aspire à :

- Faciliter l'accessibilité aux services en santé mentale tant au plan préventif que curatif pour répondre aux besoins actuels.



En matière de prévention, le Parti Québécois aspire à :

- Instaurer un changement de culture au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux en privilégiant la prévention et la promotion de la santé et en développant l'approche palliative au même titre que l'approche curative, afin que le ministère de la Santé et des Services sociaux soit véritablement orienté vers une vision globale et intégrée de la santé vers la prévention et la réduction de la maladie :
- En élaborant et mettant en œuvre une Politique nationale interministérielle en matière de prévention et de promotion de la santé et de saines habitudes de vie
- En développant un tableau de bord des maladies, accessible et compréhensible par le grand public permettant de voir l'évolution des maladies et de se doter d'objectifs de réduction, incluant une stratégie de dépistage, de recherche et de traitement efficace des maladies rares.
- En mettant sur pied un registre québécois du cancer à jour et accessible incluant un plan de lutte contre le cancer, développé en collaboration avec des experts, qui contiendra des objectifs mesurables et des échéanciers.
- En améliorant la qualité des programmes québécois de dépistage, et en stimulant leur utilisation dans toutes les régions du Québec.
- Bonifier les plans et programmes sociaux existants (lutte contre l'itinérance, lutte contre la pauvreté, accès aux logements sociaux) et proposer un nouveau plan général pour mieux les soutenir.
- Reconnaître l'expertise et l'autonomie des organismes communautaires ainsi que l'apport essentiel de la participation citoyenne.
- Contribuer davantage aux cliniques dédiées aux personnes marginalisées et aux itinérants, notamment, en élaborant un plan de développement.
- Augmenter le financement et les ressources des organismes communautaires intervenant auprès des hommes pour leur offrir un soutien adéquat, et mandater la réalisation d'études approfondies sur les enjeux émergents propres à la condition masculine, notamment en matière de santé mentale, d'identité et de rapport à la société.

- Intégrer l'activité physique, motrice ou de loisir tous les jours, du CPE au secondaire puis, à titre de mesure d'accessibilité universelle du préscolaire au collégial, renforcer la place et le rôle de l'éducation physique et à la santé en l'incorporant dans une future politique nationale et interministérielle de prévention et de promotion de la santé et de saines habitudes de vie.
- Intégrer un minimum d'activités motrices tous les jours, au primaire et au secondaire, afin de favoriser une meilleure concentration aux activités pédagogiques.
- Appuyer le développement d'installations sportives, récréatives et de plein-air, partout au Québec.
- Appuyer la mise en place d'environnements alimentaires durables et favorables à la santé, afin de respecter le droit à l'alimentation de tous les Québécois.

La surconsommation de médicaments est un problème de santé publique qui affecte les patients, le système de santé et l'environnement. On parle ici de prescription excessive de médicaments ou de produits thérapeutiques reçus par une personne dont les besoins réels sont bien en deçà de ce qu'on lui a recommandé. La surprescription implique aussi la prescription d'un médicament qui n'est pas efficace, qui a un rapport bénéfice-risque défavorable ou qui est pris pour une durée trop longue. Ces conséquences pourraient être évitées en incitant les professionnels de la santé à un recours plus important à la déprescription dans leurs pratiques cliniques et en s'engageant dans la promotion de soins de santé durables.

En matière de déprescription, le Parti Québécois s'engage à :

- Mettre en place une stratégie pour un usage plus optimal des médicaments, resserrer les règles de prescription et promouvoir un usage approprié et sécuritaire des médicaments.
- Sensibiliser et former adéquatement les futurs professionnels de la santé au concept de déprescription.
- Inclure une politique claire de révision de la pertinence des prescriptions pour réduire les polypharmacies et une révision des méthodes de prescription, notamment reliée avec les benzodiazépines et les hypnotiques en Z, les médicaments les plus reliés aux surdoses et à la crise des opioïdes.
- Rendre disponible des alternatives plus sûres aux médicaments à risque d'effets néfastes, incluant des options non pharmacologiques.
- Favoriser les interventions précoces dans le dépistage et les interventions associées aux TDAH, afin d'offrir un éventail de solutions alternatives à la médication.
- Encourager une approche multidisciplinaire en favorisant le décloisonnement des professions et les cliniques de proximité.
- Rendre disponible aux professionnels concernés des lignes directrices fondées sur des données probantes pour supporter la déprescription.
- Encourager une complémentarité de l'approche médicale pour répondre à la crise des opioïdes.
- Permettre au pharmacien au dossier d'obtenir un rôle spécifique et autonome à titre de superviseur et de coordonnateur des patients polymédicamentés.

La santé durable telle que définie par l'Association pour la santé publique du Québec c'est : plus de santé, plus longtemps, dans un environnement plus sain et plus sécuritaire, pour tous et pour les générations à venir. Cela s'appuie sur une vision à long terme de fournir des soins, mais également de garder la population en santé, par la prévention.


En matière de santé publique, le Parti Québécois s'engage à :

- Réviser la Loi sur la santé publique pour y intégrer le concept de santé durable.
- Renforcer le rôle et l'indépendance de la santé publique en matière de promotion de la santé et de prévention en rééquilibrant les sommes allouées entre le curatif et le préventif.
- Développer une stratégie nationale de préparation aux risques sanitaires et aux maladies infectieuses, en collaboration avec le directeur national de santé publique, des scientifiques indépendants et les différentes parties prenantes.
- Impliquer la population dans les décisions de santé publique.

L'indépendance de la santé publique est essentielle, notamment dans les cas de crise sanitaire, comme nous l'avons connue lors de la COVID-19, ou encore dans le cas d'évaluation de projets à risques environnementaux. Certains sont préoccupés par les décisions et les recommandations de la santé publique et la possibilité d'interférences politiques, dans certains cas le manque de transparence. L'objectif de la santé publique est notamment d'identifier les menaces pour la population et de l'en informer. Cette demande est faite par plusieurs organisations dont, notamment, l'Association pour la santé publique du Québec, d'anciens directeurs régionaux de la santé publique, le Collège des médecins et la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Avec l'arrivée de Santé Québec, il faudra surveiller de près la place qu'occupera la santé publique au sein de la nouvelle structure.

En matière de gouvernance de la santé publique, le Parti Québécois aspire à :

- Revoir la Loi sur la santé publique afin d'assurer une complète indépendance au directeur national de santé publique et aux directeurs régionaux de santé publique, ce qui signifie assurer la pleine transparence de tous ses avis et de toutes ses communications.

- 
- Renforcer le pouvoir communautaire en aidant les collectivités à développer et à exercer leur capacité d'agir collectivement.
 - Décentraliser le système de santé pour réduire le niveau de contrôle central, de bureaucratie, et de paperasse en s'inspirant des meilleures pratiques afin de simplifier la vie des professionnels de la santé et leur permettre de passer plus de temps avec les patients, moins avec les documents.

6.1.2 POUR DES SOINS DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS

En créant Santé Québec, le gouvernement caquiste, à l'instar des libéraux, introduit une nouvelle réforme administrative et structurelle favorisant une gestion centralisée du haut vers le bas. En ajoutant des niveaux hiérarchiques et en concentrant le pouvoir décisionnel, la CAQ accroît la bureaucratie et complexifie l'organigramme du réseau de la santé ; alourdissant la fonction publique comme jamais auparavant.

Au Parti Québécois, nous prônons une gouvernance décentralisée, une écoute des acteurs de la société civile, une approche du bas vers le haut. Une gouvernance centrée sur les besoins du milieu. Nous croyons également qu'une amélioration des conditions de travail des travailleurs du réseau permettra de les ramener vers le réseau public et de mettre fin à la privatisation brutale et sournoise de notre système de santé universel des dernières années.

Le réseau public doit devenir le meilleur employeur dans le domaine de la santé au Québec, celui vers qui se tournent les travailleurs et les nouveaux diplômés, celui qu'on choisit en premier.

Le modèle hospitalo-centriste actuel ne permet pas de créer une première ligne efficace : il centre les besoins du patient autour de la prise en charge des soins aigus, par les médecins et le personnel infirmier, limitant l'efficacité d'un système au potentiel immense. Le Parti Québécois met de l'avant des mesures simples et précises qui auront un effet immédiat sur les services de santé des Québécois et Québécoises. C'est l'autre voie ; celle d'un réseau public et de proximité, où les soins de santé seront à la porte de tous les citoyens et où les compétences de tous les professionnels seront mises à contribution.

En matière de gouvernance, le Parti Québécois s'engage à :

- Évaluer la pertinence, l'efficacité et la transparence de Santé Québec sous son format actuel, favoriser un système de gestion de proximité et une gouvernance basée sur une approche du bas vers le haut, décentralisée et à l'écoute des réalités du terrain avec une reddition de comptes du haut vers le bas.
- Corriger l'iniquité interrégionale et intrarégionale historique en matière de financement et de ressources allouées pour les régions historiquement sous-financées, et ce, en prenant en compte les critères de densité et de distance territoriales.

Gouvernance de proximité

Faire de la gouvernance de proximité l'une des assises de la politique en matière de santé et de services sociaux du Parti Québécois. Elle servira notamment de contrepoids à la centralisation qu'a générée la loi 10 et actuellement la loi 15 par la mise en place de son instance opérationnelle « Santé Québec ».

Par cette gouvernance de proximité, créer un espace accessible et cohérent à différentes échelles : organisationnelle, territoriale (les MRC), la société civile, l'ensemble des acteurs provenant de diverses structures qui interagissent entre eux.

La gouvernance de proximité vise à :

- Établir un réseau qui offre des services de santé et de services sociaux de proximité intégrés, visibles et coordonnés qui améliorent l'expérience de l'utilisateur par sa participation, celle de ses proches et de la communauté.
- Soutenir un réseau qui s'appuie sur les organismes de la société civile afin de développer la solidarité locale et l'action sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être.
- Assurer l'adéquation des services offerts à la population dans une perspective durable.
- Favoriser la participation citoyenne afin de tirer le meilleur parti de la rationalité collective.



En matière d'organisation des services, le Parti Québécois s'engage à :

- Diminuer graduellement l'apport du privé en santé.
- Rendre publics les contrats octroyés aux entreprises privées.
- Reconnaître l'expertise et l'autonomie des organismes communautaires comme partie prenante de la santé et des services sociaux et leur donner les moyens financiers de le faire.
- Œuvrer afin d'élargir les divers soins et services pouvant être effectués par les professionnels et techniciens du secteur de la santé, tant en milieu communautaire qu'hospitalier.
- Faire des centres locaux de services communautaires (CLSC) de vraies cliniques de proximité et des cliniques d'urgences mineures facilement accessibles et proposer des unités multiservices intégrées (radiologie, laboratoires, santé mentale, pédiatrie...) dans les régions où les infrastructures actuelles ne répondent pas à la demande.
- Alléger les processus administratifs associés à la prestation de services, limiter les embûches administratives des professionnels et gestionnaires et simplifier les organigrammes décisionnels du réseau de la santé et des services sociaux.
- Revoir en profondeur Optilab.
- Rendre les données sur le système de santé et des services sociaux transparentes et accessibles pour faciliter les décisions cliniques de gestion.
- Augmenter le budget des services publics de soutien à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie.
- Protéger ces budgets en décentralisant l'organisation des services des centres hospitaliers.
- Réviser la politique de déplacement des usagers pour les soins médicaux afin de couvrir les coûts réels des déplacements et l'accompagnement des personnes malades.

- Garantir le transfert du dossier des patients lors d'une cessation d'activité ou d'une fermeture d'un établissement de santé d'un professionnel.

Du personnel respecté et écouté, le Parti Québécois s'engage à :

- Prévoir un nombre de professionnels pour tous afin d'assurer un service de santé adéquat.
- Abolir graduellement le temps supplémentaire obligatoire.
- Procéder à une planification stratégique de la main-d'œuvre nationale.
- Continuer de favoriser l'autonomie des professionnels de la santé et des services sociaux en élargissant certains actes médicaux afin de développer des professionnels de première ligne de diverses professions, autonomes et efficaces.
- Améliorer les conditions de travail des psychologues du réseau public afin de rendre la profession plus attrayante par rapport au privé.

Pour redonner au réseau public un A+, le Parti Québécois s'engage à :

- Interdire l'incorporation des médecins.
- Revoir le mode de rémunération des médecins.
- Favoriser systématiquement la consultation des groupes syndicaux en santé et des services sociaux, des ordres professionnels, des comités d'usagers et des groupes de la société civile afin qu'ils soient partie prenante, en amont, aux solutions envisagées.



6.1.3 POUR PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS

Le Québec ne brille pas en matière de protection de ses aînés. Il est plus que temps de tout mettre en œuvre pour préserver, de façon continue, leur autonomie, leur voix, leur impact social. De préserver leur dignité.

La vie sociale, la santé physique et la santé psychologique des personnes âgées sont interreliées. Un aîné qui demeure à domicile demeure impliqué de façon active dans la société, il demeure partie prenante du contrat social.

Le Parti Québécois aspire à :

- Créer la fonction de protecteur des aînés indépendant du réseau de la santé et du gouvernement et ayant le même pouvoir que le protecteur du citoyen.
- Permettre l'accès, égal peu importe la région, à des soins et le maintien à domicile à toute personne qui le souhaite et dont l'état le permet.
- Réinvestir dans l'économie sociale et travailler de concert avec les entreprises du domaine.
- Améliorer la mobilité active des personnes âgées dans les milieux urbains et ruraux.
- Bonifier l'offre de transport adapté et le programme d'adaptation domiciliaire et le programme d'équipement pour le maintien à domicile (PAM) pour les rendre accessibles aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- Soutenir les municipalités dans l'application des adaptations universelles sur leur territoire.
- Encourager la vie communautaire et la participation citoyenne.
- Soutenir les initiatives de bénévolat des aînés, dans des contextes de participation citoyenne et de mentorat.
- Assurer un minimum d'activité physique et de loisir dans tous les centres d'hébergement pour personnes âgées, publics et privés.

- Proposer des mesures concrètes pour favoriser le maintien à domicile et soutenir les proches aidants via, notamment, une formation universelle gratuite, des incitatifs fiscaux bonifiés, le soutien aux organismes communautaires et la facilitation des maisons bigénérationnelles ou en cour arrière.

6.1.4 POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS

La lutte contre la maltraitance des enfants constitue un enjeu crucial pour bâtir un Québec plus juste et équitable. Face aux défis persistants dans le domaine de la protection de l'enfance, une transformation en profondeur s'impose. Il est de notre responsabilité de garantir à chaque enfant un milieu de vie sécuritaire, épanouissant et respectueux de ses droits fondamentaux.

Lutter contre la maltraitance des enfants implique de repenser notre système de protection en adoptant une véritable politique du « care ». Au lieu de nous contenter d'énoncer des droits abstraits, nous devons reconnaître la vulnérabilité inhérente à chaque être humain et engager une transformation profonde de nos institutions pour qu'elles s'articulent autour d'une prise en charge concrète et continue. Cette approche vise à offrir à chaque enfant non seulement un environnement sécuritaire, mais aussi un milieu de vie épanouissant, fondé sur l'écoute, la solidarité et une attention soutenue à ses besoins affectifs et relationnels, conditions essentielles à l'exercice effectif de ses droits.

Le Parti Québécois s'engage à :

- Offrir de la formation et de l'accompagnement aux intervenants sociaux, éducateurs et professionnels travaillant auprès des enfants et des familles. Les formations seront axées sur l'interdisciplinarité, l'innovation et la mise en œuvre des approches éprouvées, notamment dans les contextes de grande difficulté. Ces structures renforceront les capacités des professionnels à détecter et répondre aux situations à risque de maltraitance tout en favorisant la collaboration intersectorielle.
- Organiser des États généraux sur l'enfance et la famille en grande difficulté. Ces États généraux réuniront l'ensemble des parties prenantes : familles, intervenants sociaux, éducateurs, chercheurs, décideurs politiques et membres de la société civile.



- L'objectif sera de dresser un état des lieux exhaustif, de réfléchir collectivement aux solutions nécessaires et de définir une feuille de route pour construire un système d'aide à l'enfant et sa famille, plus agile, équitable et adapté. Cette démarche inclusivement participative permettra de lever les freins structurels identifiés, comme la bureaucratie, le manque de ressources et la coordination insuffisante entre acteurs.

6.1.5 POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au Parti Québécois, nous nous engageons fermement à défendre et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap. Chaque jour, nous œuvrons pour bâtir une société plus inclusive où l'égalité et la dignité de chaque individu sont au cœur de nos priorités. Nous estimons qu'il est crucial de soutenir et d'encourager l'intégration des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie, tout en luttant activement contre toute forme d'exclusion ou de stigmatisation.

Le Parti Québécois s'engage à :

- Garantir un accès sans entrave aux infrastructures publiques et aux transports.
- Offrir à chaque enfant une éducation de qualité, avec des aménagements adaptés et un accompagnement personnalisé.
- Assurer un continuum de services, tant scolaires que sociaux, lors des transitions entre institutions.
- Développer et enrichir l'offre d'activités de jour significatives et valorisantes, afin de favoriser le maintien des acquis pour les personnes de 21 ans et plus.
- Encourager l'embauche de personnes en situation de handicap, en renforçant la formation et l'accompagnement pour assurer une insertion professionnelle réussie.
- Augmenter le financement du Programme d'adaptation de domicile pour répondre aux besoins croissants.
- Garantir l'accès à des logements accessibles et adaptés, afin de promouvoir l'autonomie à domicile.

- Investir dans l'accompagnement et les soins à domicile, pour offrir un soutien personnalisé aux personnes en situation de handicap.
- Combattre les préjugés et promouvoir une image positive des personnes en situation de handicap dans la société.



6.2 POUR UN SYSTÈME D'ÉDUCATION À LA FOIS ÉMÉRITE ET HUMAIN

6.2.1 GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DE SES TOUT-PETITS

En 1997, le gouvernement du Parti Québécois a adopté la politique familiale la plus progressiste en Amérique du Nord, en créant notamment le réseau des Centres de la petite enfance (CPE) qui en était la pièce maîtresse.

Cette mise en œuvre, pilotée par Pauline Marois, a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants de tous les milieux et sur la capacité d'agir en amont sur le développement précoce de l'enfant. Plusieurs études le démontrent, les services de garde, à condition qu'ils soient de qualité, sont source d'importantes retombées économiques et sociales. Cette mesure a notamment contribué de façon spectaculaire à l'intégration des femmes sur le marché du travail, faisant reculer la pauvreté et faisant entrer dans nos mœurs le principe de conciliation famille-travail.

Malheureusement, les gouvernements libéraux et caquistes ont depuis fait la promotion du modèle des garderies privées. Les familles du Québec réclament des places de qualité en CPE et à l'heure actuelle des dizaines de milliers d'enfants sont en attente d'une place. Nous sommes à un moment critique pour le développement de notre réseau : soit le Québec revient à l'essence même de la politique familiale à l'origine de la création du réseau et mise sur ce joyau que sont les CPE, soit il poursuit un développement à multiples vitesses, dont les enfants et les parents font les frais. Pour nous, le choix est clair.

Pour permettre au réseau de la petite enfance de remplir les objectifs qu'on lui a donnés en 1997, il est temps de lui donner la même importance qu'au réseau de l'éducation, dont il est en réalité le premier jalon. En effet, le réseau des services de garde éducatif n'est pas qu'une façon de permettre aux parents d'aller travailler. Bien au contraire, il a été démontré à plusieurs reprises et par de nombreux experts que des services éducatifs de qualité offrent aux tout-petits les outils et le soutien nécessaires pour les préparer à l'école, ce qui a des effets bénéfiques jusqu'à la vie adulte. La réussite scolaire commence dès la petite enfance.

Le réseau québécois de la petite enfance vit sa plus grande pénurie de main-d'œuvre de son histoire et cela a un impact assuré sur la qualité des services. Il est temps d'améliorer les conditions de travail du personnel en services de garde éducatif afin de rendre la profession attractive et d'assurer la rétention du personnel.

En matière de petite enfance, le Parti Québécois aspire à :

Accessibilité : un enfant, une place en services de garde éducatifs de qualité.

- Favoriser l'égalité des chances en donnant un droit universel à tous les enfants à une place de qualité en services de garde éducatifs à l'enfance.
- Donner un meilleur accès à des places au tarif universel aux familles en poursuivant le développement des CPE considérant qu'il est le premier choix des parents et qu'il est le type de services qui offre la meilleure qualité. Mettre fin graduellement au système à deux vitesses et favoriser des services de garde éducatifs à l'enfance sans but lucratif.
- Mettre graduellement sur pied un réseau 100 % Centre de la petite enfance (CPE) et services de garde en milieu familial accrédités à un Bureau coordonnateur (BC), où toutes les nouvelles places créées le seront en CPE et en milieu familial accrédité à un BC, cesser progressivement tout financement public aux garderies à but lucratif et favoriser toute demande volontaire de conversion de service de garde à but lucratif en CPE.
- Adopter un programme de financement des infrastructures des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) pour renforcer le maintien des infrastructures actuelles et son amélioration, afin de nous assurer que tous les enfants et le personnel puissent évoluer dans des milieux sécuritaires et stimulants. Mettre en place des mesures pour assurer à tous les enfants des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité et s'assurer de l'égalité des chances des enfants présentant des besoins particuliers et des enfants vulnérables.
- Travailler à rehausser la qualité de tous les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) afin de favoriser l'égalité des chances à tous les enfants de bénéficier de services optimaux




- Donner plus de pouvoir aux Bureaux coordonnateurs en matière d'évaluation de la qualité, de soutien et d'accompagnement des responsables de services de garde en milieu familial (RSGE) pour assurer la qualité des services.
- Mettre fin à l'approche centrée sur le diagnostic. Favoriser une approche globale fondée sur une évaluation des besoins de l'enfant et de ses habiletés ainsi que sur la capacité du milieu à répondre aux besoins afin de maximiser la participation et le développement global du tout-petit durant les premières années de sa vie.
- Favoriser une approche multidisciplinaire dans la trajectoire des services à l'enfance en créant des ponts entre les divers partenaires œuvrant en petite enfance, qu'ils soient publics ou communautaires.
- Avoir un agent pivot dans chaque réseau local de services (RLS) associé aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) pour assurer les communications et les partenariats entre tous les intervenants.
- Mettre en place une structure et un partenariat obligatoire entre les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et les CISSS et CIUSS, par des mesures comme la participation à des tables de concertation cliniques, à de la formation en collaboration interprofessionnelle et à un accès à des ressources spécialisées.
- Renforcer les ressources en CPE en associant des professionnels de la réadaptation et psychosociaux aux milieux de garde dans le but d'assurer une continuité de services entre les centres de réadaptation, les centres locaux de services communautaires et les différents partenaires communautaires.
- Créer des partenariats entre le réseau de la santé et le ministère de la Famille en liant les professionnels de la réadaptation aux CPE pour du dépistage et de l'intervention précoce.
- Favoriser activement la stimulation dès la petite enfance pour dépister toute forme de retard de développement et intervenir au moment opportun entre 0-5 ans, ou diriger vers des services spécialisés et accessibles lorsque requis.

- Renforcer les services aux enfants 0-5 ans présentant des besoins de soutien particulier ou des enfants dits vulnérables en assurant des ressources nécessaires pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.
- Ajouter davantage de contenu à la formation des professionnels de l'enfance portant sur la qualité des interactions entre l'enfant et l'adulte, sur les compétences socioémotionnelles, sur l'intervention positive (empathie, bienveillance et saine fermeté), sur les relations significatives ainsi que sur l'importance du lien d'attachement sécurisant favorisant la réussite éducative.

Valoriser la profession d'éducatrice

- Augmenter l'accessibilité à la formation professionnelle et en faire la promotion.
- Reconnaître et valoriser la profession d'éducatrice et revoir la structure salariale pour la rendre plus concurrentielle, attractive et pour assurer la rétention du personnel en place.
- Assurer le ratio 2/3 des éducatrices formées prévu au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et mettre en place des moyens pour atteindre un ratio 3/3 d'éducatrices complètement formées.
- Améliorer les conditions de travail des éducatrices en leur assurant des ressources professionnelles et de soutien stables et en nombre suffisant pour assurer l'accompagnement des enfants présentant des besoins particuliers ou en contexte de vulnérabilité.
- Réviser l'organisation du travail afin de permettre au personnel éducateur d'avoir des temps pédagogiques leur permettant d'appliquer le processus de l'intervention éducative, de préparer les dossiers éducatifs des enfants, de participer à des rencontres de concertation et de partenariat.
- Assurer un accompagnement des enfants à besoins particuliers en bonifiant la subvention pour enfant présentant un handicap en milieu de garde et en assurant un financement à la hauteur des besoins réels de l'enfant en s'assurant que les subventions soient vraiment utilisées pour les besoins de ces enfants.

- 
- Créer des partenariats entre le réseau de la santé et le ministère de la Famille en liant les professionnels de la réadaptation aux CPE pour du dépistage et de l'intervention précoce.
 - Soutenir la pédiatrie sociale afin que les enfants les plus vulnérables de la société québécoise aient accès aux mêmes opportunités et se développent sainement et pleinement.

6.2.2 L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE, L'ENFANT AU CŒUR DE LA RÉFLEXION

Dans le même esprit visionnaire que la création des CPE, chaque enfant doit avoir une chance égale de se développer pleinement au sein de son système d'éducation primaire et secondaire. Ce système est le creuset où se forge leur vision de la société. Cette société ayant elle-même le devoir de les guider vers leur émancipation.

L'école à trois vitesses continue de creuser les inégalités entre les élèves. Au Québec, trois voies de cheminement scolaire coexistent : l'école publique ordinaire, l'école publique sélective et les écoles privées subventionnées. Cependant, dans les faits, seuls les élèves issus de milieux favorisés ont réellement accès librement à cette éducation différenciée, ce qui accentue les disparités en fonction de l'origine sociale ou de la performance scolaire et qui perpétue les inégalités sociales.

L'éducation est un levier crucial dans la lutte contre les inégalités sociales, mais elle est aussi un ciment essentiel pour la cohésion sociale et nationale. Aller à l'école est la première expérience citoyenne significative des jeunes du Québec. Y être traité équitablement est fondamental pour leur inculquer un sentiment d'appartenance à la nation québécoise. En offrant à tous les enfants les mêmes chances de réussite et en leur transmettant une culture et des valeurs communes, nous tissons des liens plus forts entre les citoyens de demain et favorisons l'émergence d'une identité québécoise partagée et d'une culture commune.

Lors de notre Conseil national sur l'éducation en octobre 2023, nous avons affirmé notre volonté d'instaurer un système d'éducation juste, équitable et inclusif, où toutes les écoles financées par l'État offrent des projets particuliers accessibles à tous les élèves, où les écoles privées subventionnées qui le souhaitent peuvent faire une transition vers un modèle

entièrement financé par l'État. Nous avons adopté des propositions qui tracent la voie vers une école laïque, véritable source de cohésion nationale.

Notre engagement a toujours été clair : garantir une éducation de qualité à tous les enfants du Québec, quel que soit leur milieu socio-économique, leur origine ou leur lieu de résidence.

Le Parti Québécois s'engage à :

- Mettre fin graduellement au système à trois vitesses afin d'assurer une mixité scolaire et sociale, d'assurer la même qualité d'enseignement à tous les élèves, de favoriser l'adhésion à une culture commune et l'intégration des Québécois issus de l'immigration, réduire les inégalités et de permettre le plein développement de tous les enfants de notre nation.
- Adopter une loi bouclier en éducation pour contrer les compressions qui ne sont pas négociées au préalable avec les parties affectées et assurer un budget prévisible de la petite enfance à l'université, incluant la protection de la jeunesse.

En matière de protection de la jeunesse, le Parti Québécois s'engage à :

- Améliorer la rétribution annuelle non imposable et les ressources d'accompagnement pour les familles d'accueil afin d'encourager les familles à accueillir des enfants vulnérables et à offrir un milieu de vie stable, sécurisant et durable.
- Assurer un suivi rigoureux des recommandations de la Commission Laurent.
- Assurer une prévention et un dépistage précoce en matière de négligence en favorisant les programmes de prévention avec une intervention précoce dans les écoles et les communautés.
- Bonifier les programmes en négligence existants.
- Améliorer les conditions de travail des intervenants de la Direction de la Protection de la jeunesse (DPJ) notamment avec des formations spécialisées et un soutien renforcé.

- Améliorer l'accessibilité aux services de santé mentale dans les CLSC et les écoles pour les jeunes en difficulté.

Grande réflexion collective

Nous avons réaffirmé plusieurs fois, en écho aux aspirations de la société civile, que le Québec doit cesser de proposer des solutions temporaires, de simples pansements, aux problèmes et défis en éducation. Le moment est venu de mener cette grande réflexion nationale sur l'éducation.

Notre chef, Paul Saint-Pierre Plamondon, s'est engagé à former un comité de sages pour que le Parti Québécois prépare le terrain pour cette consultation nationale, visant à repenser notre système d'éducation. Ce système, de plus en plus éloigné du principe d'égalité des chances, doit s'adapter à un contexte qui a considérablement évolué depuis les derniers États généraux de 1995. Il s'agit d'une opportunité unique de repenser l'éducation nationale et de développer une vision capable de susciter l'adhésion enthousiaste du plus grand nombre possible de Québécoises et Québécois. Le Comité de travail vers une Commission nationale sur l'éducation a remis son rapport au terme de ses travaux sous la direction de la commission politique.

Le Québec est prêt et mûr pour cette grande réflexion.


Le Parti Québécois s'engage à :

- Mettre sur pied rapidement une Commission nationale sur l'avenir de l'école publique québécoise à partir de l'analyse faite par le Comité de travail vers une Commission nationale sur l'éducation, tout en incluant le milieu de la petite enfance, et en assurant une continuité vers le cégep et l'université.

En parallèle des questions complexes qui nécessitent une réflexion approfondie, une consultation et une mobilisation large de la société québécoise, le Parti Québécois doit, à court terme, répondre aux besoins pressants et s'engage à :

Renforcer l'école publique

- Mettre fin à l'approche clientéliste en éducation et favoriser l'implication communautaire en encourageant la participation des parents, des entreprises locales et du milieu communautaire.
- Assurer un curriculum viable et garanti en permettant à tous les élèves d'avoir la même qualité d'enseignement et en accordant le temps d'enseignement nécessaire pour les apprentissages.
- Favoriser la fréquentation de l'école de territoire.
- Promouvoir l'égalité des chances en veillant à ce que les Centres de services scolaires offrent une qualité de services professionnels équitable et directe pour les élèves ayant des besoins particuliers, et ce, dans l'ensemble de leur territoire.
- Promouvoir l'égalité des chances en veillant à ce que chaque élève ait un accès équitable à des activités parascolaires sans ajouter à la tâche des enseignants.
- Instaurer un système d'éducation juste et équitable en interdisant aux écoles financées par l'État de sélectionner leurs élèves.
- Cesser tout financement public des écoles privées confessionnelles.
- Offrir l'opportunité à toutes les écoles privées actuellement subventionnées de devenir des écoles entièrement financées par l'État.
- Exiger de tous les établissements d'enseignement privés subventionnés qu'ils admettent une certaine proportion d'élèves en difficulté.
- Exiger que le ministère de l'Éducation rende publics les états financiers des écoles privées subventionnées et ceux de leur fondation.
- Dans le but de favoriser l'égalité des chances et la mixité socioéconomique, diminuer de façon graduelle les subventions publiques des écoles privées subventionnées qui ne choisiront pas d'être subventionnées à 100 % par l'État pour faire en sorte que l'ensemble des frais de scolarité soit éventuellement entièrement assumé par les parents.

- 
- Réviser le programme d'histoire pour mieux refléter l'ensemble de l'expérience québécoise : ses luttes, ses réussites, ses figures oubliées. Il faut redonner toute sa place à l'histoire nationale, sociale, autochtone et populaire du Québec, afin que chaque élève, peu importe ses origines, puisse comprendre la société dans laquelle il vit et les enjeux d'aujourd'hui.

Moderniser l'accessibilité

- Augmenter l'accessibilité à la formation professionnelle et en faire la promotion.
- Moderniser l'indice de milieu socioéconomique en créant un indice de position socio-économique modernisé pour les écoles primaires et secondaires.
- Assurer la qualité des infrastructures scolaires afin d'y garantir la sécurité des enfants, le foisonnement de la vie scolaire et parascolaire, et d'en faire des milieux de vie stimulants, sécuritaires pour les enfants et le personnel.

Améliorer la santé et le bien-être

- Renforcer les services de santé mentale à l'école en investissant dans des équipes de professionnels de la santé mentale, et assurer un lien avec les services de santé locaux pour fournir un soutien direct et régulier aux élèves dans les écoles afin de détecter et de traiter les problèmes de santé mentale et de favoriser l'accès au service.
- Produire des directives ministérielles pour les jeunes en matière d'usage des écrans qui intègrent l'ensemble des considérations de santé et le cumul de temps d'écran.
- Promouvoir un équilibre entre le numérique et le réel en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation qui encouragent une utilisation saine et équilibrée de la technologie et des médias sociaux.
- Assurer que les œuvres musicales, littéraires et artistiques d'auteurs et d'autrices québécoises ou francophones soient étudiées en priorité tout au long du cheminement scolaire notamment dans les programmes d'études et soient diffusées lors des activités d'école.

- Garantir des repas à l'école primaire publique pour tous les enfants du Québec, tout en favorisant et en bonifiant des partenariats avec les programmes existants. Valider la possibilité d'étendre le programme à l'école secondaire publique.

Réformer la gouvernance

- Évaluer les impacts de la réforme de la gouvernance scolaire et s'assurer qu'elle a rapproché la prise de décision et la gestion des établissements de l'équipe école, des parents et de la communauté.
- Reconnaître et valoriser l'expertise et les compétences des acteurs dans le réseau obligatoire, en leur donnant la marge de manœuvre financière requise pour décider des meilleurs choix au niveau de chaque centre de service scolaire.
- Améliorer la gouvernance scolaire en plaçant l'école et l'élève au centre des décisions, en s'assurant que les besoins des élèves et le fonctionnement des établissements scolaires soient les priorités dans toutes les décisions administratives et pédagogiques.

Valoriser la profession enseignante

- S'assurer que l'enseignement soit une profession de choix dès le début de la carrière en reconnaissant le statut de salarié aux étudiants stagiaires en milieu scolaire, en soutenant les enseignants débutants, en s'assurant de revoir la composition des classes, et en luttant contre la précarité du corps enseignant.
- Améliorer les conditions de travail des enseignants en leur assurant des ressources professionnelles et de soutien stables et en nombre suffisant pour assurer l'accompagnement des élèves présentant des besoins particuliers.
- Diminuer les ratios élèves-enseignant et instaurer des ratios élèves-personnel professionnel et élèves-personnel de soutien.
- Allouer un second poste à la demande du titulaire dans les classes d'élèves reconnues difficiles.



- Favoriser la création de classes à effectifs réduits regroupant des élèves ayant des difficultés.
- Réviser l'organisation du travail afin de simplifier la tâche enseignante pour que les enseignants se concentrent sur l'enseignement et l'apprentissage plutôt que sur des tâches bureaucratiques.
- Défendre le rôle des enseignants en tant que professionnels de l'éducation en leur assurant une protection au niveau de leur droit de parole concernant leur réalité.

6.3 ACCÈS ET EXCELLENCE EN ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Le Parti Québécois s'engage à garantir l'accès à l'éducation postsecondaire, à renforcer le réseau des cégeps et des universités francophones, et à soutenir la recherche et l'innovation. Nous visons à créer un environnement éducatif accessible et de haute qualité, essentielle au développement économique, social et culturel du Québec.

Le Parti Québécois s'engage à :

- Réaffirmer la mission fondamentale des cégeps, essentiels au développement économique, social et culturel du Québec, en développant un réseau collégial fort, adéquatement financé, doté d'un réseau de bâtiments suffisants et conformes, qui offre à chaque étudiant une formation générale humaniste et ainsi contribue au développement d'une culture commune et d'un sens critique tant au niveau préuniversitaire que technique.
- Soutenir et valoriser les centres de recherche et d'innovation collégiaux.
- Promouvoir le sens critique et l'enseignement basé sur la méthode scientifique et les faits vérifiables.
- Développer un nouveau modèle de financement des universités qui mettra l'accent sur la mission au service de la collectivité en diminuant la part du financement au prorata du nombre d'étudiants.
- Intégrer un modèle de rémunération des heures travaillées dans le cadre d'un stage obligatoire.
- Consolider la structure d'emploi du personnel de la recherche.
- Renforcer l'éducation supérieure et la recherche en région.
- Garantir la présence de programmes de formation prioritaires dans les cégeps et les universités en région, malgré les variations démographiques.
- Favoriser la rétention des étudiantes et des étudiants ayant obtenu leur diplôme d'études supérieures en territoire québécois, peu importe leur domaine d'étude.



- Protéger les programmes particuliers des cégeps publics en région.
- Favoriser les inscriptions des étudiants étrangers dans nos collèges et universités francophones en région.
- Favoriser l'accès aux cégeps et aux universités pour les étudiantes et étudiants de première génération.
- Mettre sur pied un fonds favorisant des projets de recherche en français et la collaboration interne entre les équipes de recherche au Québec.
- Soutenir la recherche universitaire en assurant une juste distribution des fonds publics entre les secteurs et en intégrant les fonds subventionnaires canadiens aux fonds de recherche québécois.
- Assurer la rétention des chercheurs œuvrant dans les universités québécoises et l'attractivité de leurs centres de recherche en assurant un financement supplémentaire aux programmes existants.

6.4 POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE

Porteur d'un idéal d'émancipation pour tout un peuple, le Parti Québécois promeut depuis sa création un projet de société où le bien commun est une responsabilité et une richesse collective.

Plus que jamais, le Parti Québécois est voué à la réduction des inégalités sociales, qui ont augmenté au cours des dernières années. La justice sociale, c'est protéger les droits et la dignité de tous les Québécois, tout en diminuant les iniquités entre eux. La vision du Parti Québécois est nourrie par un idéal, celui de l'égalité des chances pour tous.

Pour soutenir et accompagner les plus vulnérables, le Parti Québécois s'engage à :

- Faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap ou vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, et leur offrir des services à domicile à la hauteur de leurs besoins, le cas échéant.
- Reconnaître l'expertise des organismes communautaires, opter pour un financement à la mission, à la hauteur des besoins réels, et simplifier la reddition de comptes.
- Mobiliser le réseau de l'éducation, le réseau communautaire, les entreprises, les associations de travailleurs, les partenaires des médias et les dizaines de milliers d'enseignants et de professionnels à la retraite pour lancer la décennie québécoise de l'alphabétisation, un grand chantier d'enrichissement collectif pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme.
- Améliorer et diversifier les mesures en place pour les victimes d'actes criminels dans le but de favoriser leur rétablissement.
- Forcer le prix d'affichage des produits à inclure les taxes, tout en prévoyant une période d'adaptation raisonnable pour les commerçants afin de minimiser les impacts logistiques et économiques.
- Élaborer et actualiser, en collaboration avec les acteurs représentatifs du milieu, une Politique nationale en habitation reconnaissant le droit au logement dont la mise en œuvre favorisera la création et le déploiement d'un ensemble de mesures et de programmes permettant à tous les citoyens d'accéder à un logement de qualité, abordable et adapté à leurs besoins.



Crise du logement

Le Québec vit actuellement une crise du logement qui fait grand bruit dans la société québécoise. Elle touche toutes les régions du Québec, et ses conséquences sont significatives : hausse de l'itinérance, ralentissement majeur du développement économique des régions, vulnérabilité des ménages, etc. En avril 2024, aux termes d'une tournée québécoise réalisée par notre porte-parole Méganne Perry Mélançon, le Parti Québécois a choisi, en Conseil national, de réfléchir sérieusement sur la question et d'adopter des propositions claires et résilientes, des propositions qui deviendront, nous le souhaitons, un appel à l'action.

Entre l'augmentation de l'offre, la promotion de la densification urbaine, le soutien et l'augmentation de la construction de logements sociaux, abordables et coopératifs, et le renforcement des droits des locataires, nous avons choisi de changer de paradigme et de prévoir un plan à long terme, un plan honnête et concret.

Pour lutter contre la crise en habitation, le Parti Québécois s'engage à :

- Établir un registre des loyers public, universel et obligatoire, alimenté par des données administratives, pour garantir la transparence et prévenir les hausses abusives.
- Étendre la protection contre les évictions aux aînés de 65 ans.
- Lancer une vaste opération pour éliminer les barrières bureaucratiques et débureaucratiser les programmes inefficaces du gouvernement et des municipalités.
- Lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur les droits et les ressources disponibles pour les locataires.
- Renforcer les inspections des logements pour garantir que les normes de salubrité et de sécurité soient respectées.
- Financer la construction de logements hors marché ou abordables, dont une partie pour les étudiants dans les villes dotées d'universités et de cégeps, en priorisant les régions où la demande prévisionnelle dépasse largement l'offre.

- Étudier diverses façons de rendre l'accès à la propriété en milieu urbain accessible pour les ménages et augmenter l'offre de logements, notamment en favorisant la construction ou la rénovation de « plex » tout en respectant la capacité de payer de l'État.
- Lancer un programme « Corvée Habitation » du 21^e siècle.
- Remettre en place et bonifier le programme AccèsLogis.
- Favoriser l'action communautaire au service du logement social, et en confier l'administration à des instances régionales de concertation.
- Protéger, entretenir et accroître l'offre de logements transitoires et d'hébergement dédiés spécifiquement aux besoins des populations vulnérables vivant de l'instabilité résidentielle.
- Favoriser l'autoconstruction dans les milieux déjà urbanisés en bonifiant les incitatifs.
- Contribuer financièrement aux initiatives de logements sociaux pour Autochtones en milieu urbain qui répondent à leurs besoins.
- Reconnaître le rôle des OBNL d'habitation et des coopératives d'habitation afin de professionnaliser la gestion du logement social.
- Faire en sorte que les programmes de financement accordent des points supplémentaires aux projets dont le propriétaire définitif sera un OBNL, un office ou une coopérative.
- Encourager la reconversion des espaces de bureau vacants en habitations, et à collaborer avec les municipalités pour faciliter le changement de zonage de commercial à résidentiel.
- Explorer des options afin de réduire l'impact des logements à vocation touristique sur le parc immobilier du Québec.
- Favoriser la participation active des exploitants de transports en commun (CDPQInfra, STM, STL, RTC, STLévis, RTL, Keolis, Exo) au développement de logements autour des stations, tant dans le cadre de nouveaux projets de transport que lors de la modernisation ou de la requalification des infrastructures existantes.



- Réviser les lois, les règlements et les normes en matière de logement afin de favoriser et d'accélérer la construction de logements privés et sociaux.


Afin de poursuivre les efforts visant l'égalité entre les femmes et les hommes, le Parti Québécois aspire à :

- Créer un ministère de la Condition féminine, en bonne et due forme, avec des expertises, du pouvoir et des budgets.
- Mettre sur pied une commission parlementaire portant sur les contenus des programmes et outils d'éducation à la sexualité et à la citoyenneté, pour s'assurer qu'ils reposent sur la science et la biologie, sur l'objectif de l'égalité des sexes et la sensibilisation aux stéréotypes sexuels.
- Réaffirmer le droit des filles et des femmes aux espaces et activités non mixtes qui ont été créés pour respecter leur droit à l'intimité, à la sécurité et à la justice (toilettes, vestiaires, compétitions sportives, centres d'aide pour victimes d'agression sexuelle, de violence conjugale et d'exploitation sexuelle, groupes de lesbiennes, refuges pour femmes itinérantes, victimes de violence conjugale, prisons pour femmes, etc.).
- Assurer l'application des principes de laïcité de l'État, par l'ensemble des institutions publiques, ainsi que par les organisations financées par l'État afin de préserver la neutralité institutionnelle et l'égalité des droits, notamment entre les femmes et les hommes.
- Assurer que les données statistiques, les lois, les politiques et les programmes gouvernementaux distinguent clairement le sexe et le genre/identité de genre lorsque cette distinction est nécessaire pour produire des analyses différenciées selon les sexes (ADS) et pour identifier les mécanismes distincts de discrimination, notamment ceux fondés sur le sexe et ceux liés au genre/identité de genre afin de pouvoir mieux les comprendre et y répondre.
- Réaffirmer que toutes les formes de violence, de contrôle, de marchandisation et d'exploitation du corps, de la sexualité et des fonctions reproductives des femmes et des filles sont des obstacles à l'égalité pour toutes.

- Faire connaître et appliquer la loi criminalisant l'achat d'actes sexuels.
- Développer les programmes de prévention de la violence envers les femmes notamment en favorisant l'engagement des hommes par des initiatives éducatives.
- Faire en sorte qu'une évaluation des risques pour la sécurité de la victime de violence conjugale soit réalisée à toutes les étapes du processus judiciaire.
- S'assurer que tous les professionnels concernés soient formés à détecter la présence de contrôle coercitif.
- Renforcer et soutenir les tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et conjugale.
- Offrir 10 jours de congé payé aux victimes de violence conjugale et sexuelle et proposer un référencement vers une ressource spécialisée en violence conjugale et sexuelle.
- Favoriser l'adoption d'une loi pour que chaque parti politique présente des candidatures féminines et masculines dans une zone paritaire aux élections à l'Assemblée nationale.
- Évaluer la possibilité d'intégrer les produits d'hygiène menstruelle aux prestations couvertes par le régime d'assurance maladie du Québec, afin d'en assurer la gratuité pour toute femme qui en a besoin.
- Augmenter le financement et les ressources des organismes d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales, implantés ou en démarrage, afin de garantir un refuge sûr et un soutien adéquat à toutes les victimes.
- Agir à la source du phénomène des violences sexuelles et conjugales dans l'optique d'endiguer ledit phénomène en amont.

Pour garantir un niveau de vie décent aux plus démunis, le Parti Québécois s'engage à :

- Élaborer une politique de logement d'abord pour faire face aux enjeux de l'itinérance, mieux soutenir les familles et protéger nos enfants.

- 
- Faire en sorte que 100 % des montants des pensions alimentaires soient exclus du calcul du montant de l'aide sociale, car les enfants n'ont pas à être pénalisés.
 - Faciliter l'accès à la justice pour les familles en matière de garde d'enfant, de pension alimentaire et de protection de la jeunesse.
 - Améliorer la gestion du Programme d'adaptation de domicile (PAD) en augmentant le financement alloué, en réduisant les délais de traitement des demandes et en assurant la continuité du programme, en évitant les suspensions temporaires liées à un manque de fonds ou à un trop grand nombre de demandes.

Pour la défense des travailleurs

Le Parti Québécois a toujours eu un préjugé favorable aux travailleurs. Dès son premier mandat, il a adopté une loi anti-briseurs de grève parmi les plus avancées en Amérique du Nord, en plus d'avoir créé la Commission de la santé et de la sécurité du travail et adopté la Loi fixant les normes minimales du travail. Depuis, dès qu'il s'est trouvé au pouvoir, le Parti Québécois s'est attelé à défendre les travailleurs, notamment en élargissant l'accès au marché du travail pour les femmes, par la création du réseau des CPE.

Fort de cet héritage, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à poursuivre la lutte pour l'équité et la justice dans les milieux de travail : un gouvernement du Parti Québécois s'assurera de prendre soin des travailleurs, autant qu'ils le méritent et à la hauteur de leurs attentes légitimement élevées, après tant de luttes.

Le Parti Québécois aspire à :

- Affirmer clairement le préjugé favorable aux travailleurs.
- Rehausser les montants accordés par le crédit de solidarité pour mieux tenir compte de la hausse du coût des besoins de base le logement et l'alimentation dans l'indice des prix à la consommation.
- Favoriser la collaboration syndicats-État-patronat, pour anticiper les transformations structurelles du marché du travail, comme la disparition et la modification des différents métiers et soutenir les personnes touchées en élaborant des politiques et programmes de formation et de soutien de revenu.

- Faciliter la syndicalisation de l'ensemble des travailleurs et modifier le Code du travail afin de mieux protéger les travailleurs autonomes.
- Encadrer les agences de placement en emploi afin de mieux protéger les travailleurs et les travailleuses.
- Soutenir adéquatement et suffisamment les travailleurs malades.
- Favoriser des politiques socioéconomiques rendant la parentalité abordable pour tous. Ces politiques devront être respectueuses des droits des femmes en tout temps et sans compromis.
- Augmenter le salaire minimum pour qu'il atteigne un seuil de viabilité.
- Adopter une nouvelle loi sur l'équité salariale avec plus de mordant.
- Baliser par des normes de travail le droit à la déconnexion des travailleurs.
- Élargir l'interdiction du recours aux briseurs de grève en y incluant le télétravail et l'impartition à des sous-traitants, afin d'empêcher les employeurs de contourner la grève en délocalisant le travail.

La question de lutte contre le racisme et la discrimination

Malgré certaines avancées, le Parti Québécois s'engage à poursuivre la lutte contre le racisme et la discrimination. Nous considérons en outre cette poursuite comme une condition sine qua non à la réussite du pacte entre les Québécois issus de l'immigration et la société d'accueil. Le Parti Québécois dénoncera toujours avec vigueur les discours de stigmatisation des nouveaux arrivants.

Depuis plusieurs années, nous avons fait de nombreuses propositions pour lutter contre le racisme et la discrimination au Québec.



Lutter contre le racisme et la discrimination, notamment à l'embauche

- Assurer un meilleur suivi et un respect des plans d'accès à l'égalité des organismes publics.
- Demeurer à l'écoute des préoccupations des membres des communautés LGBTQ+.
- Assurer la sécurité des LGBTQ+ et continuer à soutenir les programmes et les organismes qui luttent contre les crimes haineux.

6.5 POUR UN QUÉBEC QUI GARANTIT LA SÉCURITÉ DE SES CITOYENS

Le Québec est une société réputée non violente, paisible, sécuritaire. Historiquement, nous nous comparons toujours favorablement avec nos voisins en Amérique du Nord. On doit toutefois se demander si, dans le contexte actuel des récents événements, de tristes changements sont palpables, et mettent à mal cette paix sociale qui nous distingue. Il est nécessaire de considérer cette réalité avec sérieux. Le Parti Québécois refuse de rester silencieux ; nous souhaitons agir pour que cessent les coups de feu au Québec et prévenir l'aggravation du phénomène des gangs de rue.

Le Parti Québécois aspire à :

- Recruter au moins 800 nouveaux policiers, dont 250 à Montréal.
- Investir davantage dans la formation et dans les écoles de police afin d'assurer une relève compétente et en nombre suffisant.
- Donner les moyens financiers, législatifs et technologiques nécessaires aux services de police afin de bonifier significativement les escouades régionales mixtes dans le but de démanteler les réseaux criminels, notamment les gangs de rues.
- Bonifier l'Équipe du métro d'intervention et de concertation du SPVM afin d'augmenter le nombre de patrouilleurs dans le métro de Montréal.
- Investir dans des unités spécialisées dont la mission est de prévenir les crimes auprès des populations les plus vulnérables de manière non répressive, notamment en ramenant l'Équipe de concertation communautaire du SPVM.
- Accorder une aide spéciale au service de police de la ville de Québec lui permettant de faire face à la hausse du nombre d'incidents de violence liés au crime organisé.
- Mieux équiper technologiquement nos services de police.



- Agir pour augmenter la saisie d'armes en appuyant les équipes en place et en bonifiant les budgets actuels afin d'embaucher de nouveaux policiers et experts.
- Légiférer, au besoin, pour faciliter la saisie d'armes.
- Mettre sur pied une escouade mixte pour lutter contre la contrebande d'armes à feu transfrontalière et patrouiller davantage le long de la frontière, de concert avec les polices locales.
- Lutter contre le phénomène de recrutement des jeunes par les gangs de rue, en favorisant le recrutement de nouveaux travailleurs sociaux et de travailleurs de rue, tout en accordant une attention particulière aux écoles des quartiers les plus touchés par la violence armée et la présence de ces gangs.
- Créer un registre des organisations criminelles.
- Améliorer l'urbanisme afin d'accroître la sécurité et décourager les criminels.
- Lutter efficacement contre la criminalité en mettant de l'avant des mesures axées sur la prévention de la délinquance, en privilégiant l'approche de la justice réparatrice, en soutenant adéquatement les victimes et les témoins d'actes criminels et en réhabilitant les personnes contrevenantes.
- Renforcer la sécurité dans les établissements carcéraux grâce aux technologies anti-drones et à l'ajout de mesures et d'outils de prévention des agressions envers le personnel, moderniser les infrastructures, améliorer les programmes de réhabilitation.
- Placer l'expertise des agents correctionnels au cœur de la stratégie de réinsertion.
- Reconnaître leur importance cruciale dans l'encadrement des personnes incarcérées, mettre en place des mesures qui garantissent leur sécurité pour réduire les récidives et optimiser le recrutement et la rétention des agents correctionnels.

6.6 POUR UN MODÈLE D'IMMIGRATION BÉNÉFIQUE À TOUS

Le Québec est un des seuls peuples au monde qui ne contrôle pas entièrement son immigration. Le régime canadien impose une pression énorme en favorisant une immigration importante et un modèle d'intégration multiculturaliste qui nie la réalité du peuple québécois. Notre poids démographique diminue au sein de la fédération canadienne et le Canada est pris dans un piège démographique qui fait en sorte que nous ne disposons pas des infrastructures et du stock de capital nécessaires pour absorber la croissance démographique et améliorer notre niveau de vie. Le constat qui se dégage de cette réflexion est très clair : tant que le fédéral contrôlera nos frontières et exercera la majeure partie du pouvoir en immigration, notamment en ce qui a trait à l'immigration temporaire, le Québec ne sera pas en mesure de se doter d'un modèle viable en matière d'immigration.

L'opinion publique a maintenant basculé au Canada, et les Canadiens expriment ouvertement et même davantage que les Québécois leur désaccord avec les seuils découlant de l'Initiative du siècle. Il est ainsi possible que le fédéral tente de réajuster les seuils, ou à tout le moins, prétende vouloir le faire.

Toutefois, le problème structurel demeure entier : ne pas contrôler nos frontières et nos politiques migratoires dans un pays dont le parlement ne vous donne que 20 % des voix et nous condamne à vivre d'autres crises de la sorte, comme en témoigne les 150 années de notre histoire dans le Canada.

Ainsi, comme réplique en matière de politiques publiques sur l'immigration. Le Parti Québécois aspire à :

- Valoriser l'apport de l'immigration au développement de la société québécoise.
- Doter le Québec d'une politique cohérente et fonctionnelle en immigration en abolissant le Programme fédéral de travailleurs temporaires en resserrant les normes de traitement des demandeurs d'asile et en accélérant leur traitement et en octroyant l'entièreté des pouvoirs en immigration au gouvernement du Québec.



- Réduire l'immigration temporaire en tenant toutefois compte des besoins spécifiques et économiques des régions, des enjeux démographiques et de la nature sectorielle de ladite immigration.
- Fixer des seuils d'immigration permanente respectant la capacité d'accueil du Québec et le niveau historiquement observé au début des années 2000, soit environ 35 000 nouveaux résidents permanents par an.
- Décréter un moratoire sur l'immigration économique permanente provenant de l'extérieur du Québec (volet travailleur qualifié) afin de sélectionner les résidents permanents parmi l'immigration temporaire, composée des étudiants étrangers et des travailleurs étrangers temporaires.
- Traiter rapidement les dossiers liés à la réunification familiale, pour les conjoints et les enfants.
- Resserrer les critères de sélection des travailleurs étrangers temporaires en établissant notamment une nouvelle liste des métiers en tension et une hiérarchie des priorités tout en reconnaissant formellement la dépendance du milieu agricole aux travailleurs temporaires.
- Mettre sur pied un programme d'intégration des immigrants à l'image des centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) et le rendre accessible à toutes les catégories d'immigration pour les étudiants de niveaux débutant et intermédiaire, tout en maintenant l'offre actuelle pour les étudiants de niveau avancé.
- Exiger un niveau de compétence en français plus élevé, tant à l'entrée qu'au renouvellement des permis, pour la majorité des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers. Prioriser les personnes ayant un niveau intermédiaire à avancer lors du renouvellement de leur permis.
- Établir que toute personne désirant s'établir de façon permanente au Québec devra compléter un examen d'aptitude en français. En cas d'échec, il lui sera obligatoire de compléter un parcours en francisation, financé et garanti par l'État.

- Établir à environ 40 000 le nombre de travailleurs étrangers temporaires issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires et remplacer les permis de travail restreints à un employeur unique par des permis de travail régionaux et sectoriels.
- Rétablir à environ 50 000 le nombre d'étudiants internationaux, niveau similaire à celui précédent à l'arrivée au pouvoir de la CAQ, pour renverser le déclin du français et rétablir l'équité entre les établissements francophones et anglophones tout en reconnaissant l'importance de l'apport des étudiants étrangers en région pour soutenir les formations axées sur les secteurs d'activité régionaux.
- Revoir la politique de financement des universités en rapport aux étudiants étrangers en s'appuyant sur les principes du régime qui avait cours avant la déréglementation de 2018.
- D'ici à l'indépendance du Québec, accueillir des demandeurs d'asile en fonction de notre poids démographique dans le Canada, soit 22 %, ce qui représente un nombre relatif plus élevé que la plupart des pays occidentaux.
- Améliorer et financer adéquatement les programmes de francisation tant dans le milieu scolaire que dans le milieu communautaire.
- Engager un dialogue avec les organismes de services aux immigrants afin d'identifier les mesures les plus efficaces pour faciliter l'intégration réussie de ces derniers et pour consolider la construction d'un destin commun.
- Doter le Québec d'une plateforme audiovisuelle entièrement dédiée à l'enseignement du français aux immigrants et à leur information quant à la culture et aux valeurs québécoises.

5.6.1 POUR UNE CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE RASSEMBLEUSE

Officialisé depuis peu, le modèle québécois d'intégration à la nation Québécoise et de gestion de la diversité ethnoculturelle s'adresse aux personnes qui font partie de la nation québécoise ou qui souhaitent s'y joindre. Il s'inscrit parallèlement au rapport de nation à nation que le Québec entretient avec les Premières Nations et à la nation inuit, dont les histoires, le statut et les droits appellent des démarches distinctes. Pour nous, ce modèle



demeure une œuvre inachevée. S'il se distingue du multiculturalisme canadien, ses fondements restent encore à préciser. C'est pourquoi notre parti propose de l'asseoir sur une approche rassembleuse de la citoyenneté québécoise, une approche à la fois ancrée dans l'histoire nationale du Québec et ouverte à la diversité ethnoculturelle. Une telle approche permet alors à ce modèle de prendre en considération l'ensemble des enjeux rattachés à l'intégration des personnes au sein de la nation québécoise et au développement d'un fort sentiment d'appartenance à celle-ci. Elle lui donne ensuite l'opportunité de s'appuyer clairement sur l'évolution historique de notre nation, avec ses luttes politiques, ses combats et ses débats sociaux pour la conquête de droits et libertés. Elle lui fournit également l'occasion d'inviter toutes les personnes d'ici, peu importe leur origine, à contribuer à son développement et à son épanouissement. Elle lui permet aussi de respecter et mettre à profit les différences culturelles de chacune d'entre elles. En somme, elle lui donne donc l'opportunité d'en faire les cocréatrices et les cocréateurs de l'avenir de leur nation, tout en envoyant un signal clair à toutes celles et à tous ceux qui voudront éventuellement s'établir au Québec.

En matière d'intégration à la nation québécoise et de gestion de la diversité ethnoculturelle au Québec, le Parti Québécois entend mettre de l'avant ce qui suit:

- Affirmer que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec sont des Québécoises et des Québécois à part entière, peu importe leur origine : que l'on soit issu de la majorité historique francophone, de la minorité historique anglophone ou d'une autre origine, nous faisons tous partie du « nous » québécois.
- Mettre l'accent sur l'importance que cette citoyenneté soit fermement ancrée dans l'histoire nationale du Québec, une histoire commune, dont la suite n'est pas encore écrite et où la majorité historique francophone a joué et continuera de jouer un rôle fondamental, mais non exclusif.
- Tabler sur ce que les citoyennes et les citoyens d'ici ont en commun : 1) un territoire et un environnement physique et naturel en propre; 2) une citoyenneté et des institutions politiques et judiciaires communes; 3) des intérêts économiques partagés; 4) une humanité, une organisation et une vie sociale en partage; 5) une langue commune, le français, et une culture nationale originale.

- Miser sur une réduction effective des inégalités sociales ainsi que sur la multiplication des occasions (publiques ou privées) d'interactions significatives entre citoyennes et citoyens d'origines différentes afin de développer une forte solidarité entre ces personnes, de bonifier leur bagage culturel et de contribuer, par conséquent, à la lutte contre le racisme et la xénophobie.
- Réaffirmer que la nation québécoise a sa propre culture nationale qui transcende, relie et facilite les interactions entre l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens, quelle que soit leur origine ; ayant toujours été perméable aux influences autochtones et internationales, c'est une culture commune vivante qui a d'abord émergé en Nouvelle-France, en faisant le pont entre Habitants et Français, qui s'est redéfinie à la suite de la Conquête par les Britanniques et qui s'est métissée peu à peu au contact des personnes qui ont rejoint la nation québécoise par la suite.
- Mettre l'emphase sur le renforcement de cette culture nationale en faisant la promotion et la défense de qui en constitue les éléments fondamentaux : 1) cette vision particulière du monde qu'ont les Québécoises et les Québécois; 2) cet ensemble de valeurs spécifiques qu'elles et ils portent et qui se reflètent dans leurs habitudes de vie, leurs lois et la Charte des droits et libertés du Québec (ex. : leur attachement à la langue française, à l'égalité des femmes et des hommes, à la laïcité de l'État, à l'égalité des chances et à la mixité sociale); 3) une variété d'œuvres artistiques à portée universelle produites par leurs artistes.
- Encourager le partage des patrimoines culturels associés aux parcours individuels des citoyennes et des citoyens du Québec, en considérant comme naturel que des personnes veuillent conserver sur une base individuelle et/ou collective des liens avec leur culture d'origine et transmettre celle-ci à leur descendance, et reconnaître que ces différences culturelles sont de nature à favoriser le développement du Québec et à faciliter ses interactions avec le monde.
- Inviter l'ensemble des forces vives du Québec à se mobiliser pour faciliter la réalisation de cette approche rassembleuse de la citoyenneté québécoise.



7. UN QUÉBEC QUI PREND SA PLACE DANS LE MONDE

Étant donné la publication du Livre Bleu sur l'indépendance du Québec, les informations traitant de nos choix politiques comme pays sur la scène internationale ne seront pas abordées dans le document actuel. Toutefois, vous y trouverez les visions du Parti Québécois en matière de politique internationale prévues durant la période précédant la tenue de la consultation populaire sur l'indépendance du Québec. La démarche préparatoire pour la reconnaissance internationale du Québec indépendant est également décrite dans le Livre Bleu.

7.1 INTERAGIR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La nature pacifiste de la nation québécoise et son expérience en matière de diplomatie nous inspirent une politique étrangère basée sur la promotion de valeurs de paix, de démocratie, d'équité, d'égalité des sexes et de diversité, tant culturelle que linguistique.

Le Québec doit promouvoir ses valeurs en établissant des relations diplomatiques, en favorisant la coopération internationale, en étant un acteur de premier plan dans les discussions et les actions relatives à la souveraineté des peuples, ainsi qu'en devenant un chef de file de l'économie verte. Ces discussions et futures alliances nous permettront de valoriser notre langue, notre culture, les fleurons québécois et notre territoire pour, ainsi, nous positionner comme leaders progressistes.

Le Parti Québécois aspire à :

- Faire valoir la voix du Québec au sein des organisations internationales en tant qu'État indépendant et notamment dans le domaine des fédérations sportives.
- Offrir aux diplômés étrangers un système de reconnaissance équitable, en simplifiant l'administration et améliorer l'accès aux professions réglementées par les nouveaux arrivants.
- Intensifier nos relations avec les États francophones.
- Renforcer notre programme de coopération internationale avec les États afin d'encourager l'appui à la souveraineté du Québec.

- Intensifier nos relations et renforcer nos liens avec les États qui aspirent à leur indépendance par un processus démocratique.
- Reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples.
- Reconnaître l'importance de la Route bleue, depuis le début du fleuve jusqu'au golfe du Saint-Laurent, et assurer des liaisons maritimes accessibles et efficaces entre les régions du Québec.
- Doter le Québec d'une politique maritime ambitieuse et des moyens de développer les infrastructures maritimes conséquentes pour favoriser l'accès au commerce international par les entreprises québécoises.
- Favoriser la création d'équipes sportives nationales pour accroître la présence et la visibilité du Québec à l'international et susciter des moments de fierté collective.


Soutenir et faire rayonner le sport et les athlètes québécois

La pratique sportive fait partie du quotidien de nombreuses familles qui, chaque semaine, se retrouvent dans les différentes infrastructures du Québec pour poursuivre leur passion. C'est sans compter les entraîneurs, les officiels, les dirigeants et tous les bénévoles qui s'activent chaque jour à contribuer à construire un environnement sportif sain et sécuritaire tout en visant l'excellence.

Les athlètes québécois ont toujours réussi à faire vibrer le Québec grâce à leur performance sur les scènes nationale et internationale. La fierté qu'ils ont générée a toujours été au cœur de l'identité québécoise. Leurs victoires, leurs accomplissements, leurs médailles et leurs performances méritent d'être reconnus à leur juste valeur et d'être soulignés.

Le Parti Québécois s'engage à reconnaître le rôle du sport dans la création de notre identité collective et dans la création d'un sentiment de fierté nationale. En soutenant le sport et la pratique sportive, en soutenant la construction et la rénovation d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air, nous nous assurons de développer une nation sportive, des plus jeunes aux aînés.

Le Parti Québécois aspire à :

- 
- Créer des équipes nationales représentant le Québec auprès du plus grand nombre de fédérations sportives.
 - Créer un ministère spécifique du Sport et du Loisir.
 - Bonifier le financement du milieu sportif pour favoriser l'accessibilité, la promotion et l'augmentation de la pratique sportive autant chez les jeunes, que chez les adultes et les aînés.
 - Soutenir la construction, la rénovation et l'accessibilité des infrastructures sportives, récréatives et de plein air en ayant une préoccupation importante pour les régions.
 - Bonifier le programme de soutien au programme des Jeux du Québec.
 - Créer un crédit d'impôt remboursable pour soutenir les parents et les jeunes des régions éloignées qui se déplacent ou s'exilent pour pratiquer leur sport.

Soutenir les athlètes québécois

- Tenir une consultation sur le développement des athlètes québécois pour mettre en place des programmes de soutien répondant à leurs besoins.
- Mettre à place une centrale de vérification des antécédents judiciaires pour les gens qui encadrent la pratique sportive.

7.2 NÉGOCIER DES ENTENTES ÉCONOMIQUES À L'IMAGE DU QUÉBEC

Les exportations sont importantes pour l'économie québécoise. L'accès aux autres marchés est primordial pour notre développement collectif. C'est pourquoi le Québec développe de multiples accords de libre-échange en tout respect de la diversité culturelle et linguistique. Ce développement se poursuivra, toujours dans le respect de nos valeurs. Il doit permettre à chaque nation de « gagner », d'envisager positivement son avenir. Le Québec étant une nation d'entrepreneurs, nous continuerons de miser sur la notion de nationalisme économique.

Le Parti Québécois aspire à :

- Soutenir le maintien des sièges sociaux d'importance au Québec.
- Favoriser l'exportation des produits et services de nos PME.
- Multiplier les ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des néo-Québécois, comme celle conclue avec la France et prévoir des mécanismes de reconnaissance des compétences pour les néo-Québécois provenant de pays avec qui le Québec n'aura pas d'entente.
- Promouvoir un mécanisme de taxation pour réduire la spéculation financière.
- Diversifier les partenaires commerciaux du Québec.
- Mandater des experts économiques afin d'étudier les meilleures politiques commerciales.



7.3 ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DU QUÉBEC À L'INTERNATIONAL

Le Québec a su développer, au cours de son histoire, une réputation solide à l'international concernant son engagement en coopération internationale et son expertise en économie sociale et coopérative. Son combat pour la survie de la langue française et de sa culture inspire. Le Québec se doit d'être un acteur influent sur la scène internationale, tout comme au sein de la Francophonie, en matière de diversité linguistique et culturelle, de respect des droits de la personne et de solidarité internationale. En toute humilité, offrons notre expérience singulière comme nation et notre dynamisme sur les questions d'ordre social et culturel afin de bâtir un monde plus juste et empreint de liberté.

Le Parti Québécois aspire à :

- Renforcer notre présence au sein de la Francophonie internationale.
- Soutenir, à titre d'allié, la pérennité des communautés francophones au Canada.
- Encourager l'utilisation du français dans les relations commerciales internationales et l'univers virtuel, et utiliser le domaine national « .quebec » pour toutes les institutions publiques.
- Encourager les ententes d'échange et de partenariat entre établissements d'enseignement québécois et francophones dans le monde.
- Accroître les partenariats avec des organisations internationales et nationales étrangères pour promouvoir les échanges culturels et artistiques, permettant ainsi aux artistes québécois et aux entreprises culturelles de se faire connaître et de circuler à l'étranger.
- Promouvoir la culture québécoise à l'international en soutenant la participation des entreprises culturelles à des foires, des festivals et des marchés étrangers, afin d'augmenter leur visibilité et leurs opportunités commerciales.
- Mettre sur pied une politique nationale visant à soutenir et financer le sport d'élite national.



pq.org